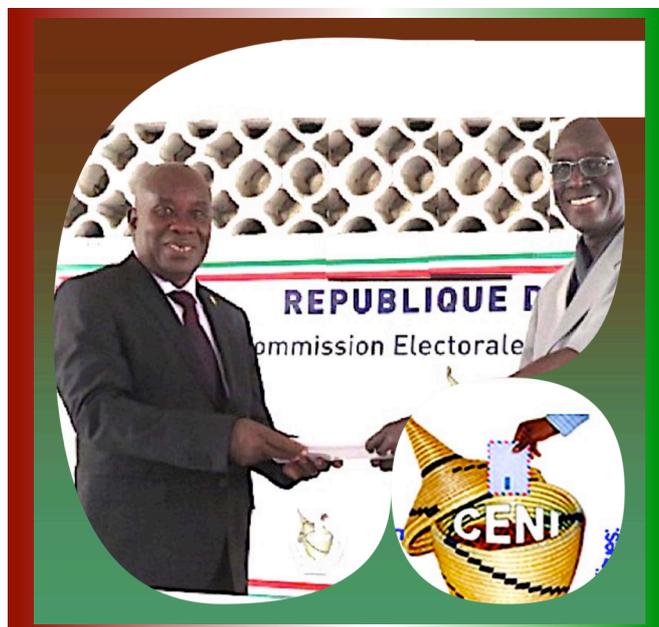


***BURUNDI : RAPPORT D'ANALYSE DU CONTEXTE SOCIO-POLITIQUE***

***Novembre 2023 – Février 2024***

**LE JEU ÉLECTORAL DE 2025 ET 2027 SEMBLE JOUÉ D'AVANCE**

***CONTRIBUTION AU RESPECT DES PRINCIPES  
DEMOCRATIQUES ET DE BONNE GOUVERNANCE  
POUR UN ENVIRONNEMENT POLITIQUE SAIN ET  
RESPECTUEUX DES DROITS HUMAINS A  
L'APPROCHE DES ELECTIONS LEGISLATIVES DE  
2025 AU BURUNDI***



***Remise et reprise entre Prosper Ntahorwamiye (à gauche), nouveau Président de la  
CENI et Dr Pierre Claver Kazihise (à droite), Président sortant le 17 janvier 2024***

***Bujumbura, Février 2024***

## RESUME EXECUTIF

La période de novembre 2023 à février 2024 n'est pas différente des autres périodes, mais elle leur ressemble étrangement. En effet, cette période est très tributaire de la crise de 2015 à laquelle le Burundi peine à s'en passer. C'est pourquoi, dans l'établissement de ce rapport, il a fallu identifier les facteurs sont à la base des tensions socio – politiques et économiques en Afrique notamment.

Ces facteurs sont principalement : les clivages identitaires internes ; l'échec de développement ; les crises de gouvernance politiques ; les crises de gouvernance économique ; les stratégies de politiciens investisseurs et l'ingérence de tierces parties.

Ainsi durant cette période, le contexte socio – politique et économique reste influencé par les élections législatives et locales de 2025 et l'élection présidentielle de 2027.

Le contexte socio – politique reste caractérisé par un verrouillage de l'espace public ; le jeu électoral de 2025 et 2027 qui semble joué d'avance ; une répression des opposants politiques ainsi que d'une « féodalisation » des hommes politiques comme stratégie d'étouffer l'opposition politique.

Bien plus, le Burundi court le risque de banalisation et de sortie réelle de l'Accord d'Arusha. Par ailleurs, la guerre en République démocratique du Congo contre le M23 risque d'activer des identités ethniques dans la Région des Grands Lacs et au Burundi. En outre, la guerre en RDC contre le M23 risque de « dérégulariser » l'armée burundaise.

Il a été constaté également que durant cette période, beaucoup d'abus par rapport aux droits de l'homme et une approche chaotique des relations internationales.

Quant au contexte économique, on observe une certaine paupérisation et frustrations populaires. Si durant cette période, on constate une légère transformation de l'économie burundaise grâce aux réformes imposées par le Fonds Monétaire International, force est de constater que durant cette période, la pauvreté de la population s'est aggravée et la population a fait face aux mesures impopulaires qui l'ont rendue pauvre notamment la suspension des SILCs dans tout le pays, l'interdiction de certaines activités commerciales, le gel des annales des fonctionnaires de l'Etat ainsi que la mauvaise gouvernance économique qui ne fait que renforcer la corruption tandis que les transferts financiers illicites ne font qu'éroder le trésor public.

Concernant les défis et les opportunités inhérents à ce contexte, nous constatons que les défis sont entre autres les divergences persistantes sur l'Accord d'Arusha ; l'absence d'une opposition politique ; la cristallisation des identités ethniques ; l'absence de financement public des partis politiques ainsi que l'absence de médias et d'une société civile indépendants.

Quant aux opportunités, on pourrait citer le rôle du partage de pouvoir dans l'apaisement des tensions socio – politiques et économiques ; la nécessité d'instaurer un dialogue politique interne pour vider le contentieux politique de 2015 ainsi que le rapatriement des réfugiés.

Ainsi, face à ce contexte, une série de recommandations sont formulées en vue d'apaiser les tensions socio – politiques et économiques pour les élections législatives et locales de 2025 et l'élection présidentielle de 2027.

Ces recommandations sont adressées au Gouvernement, aux organisations de la société civile ; aux partenaires techniques et financiers du Gouvernement et à la population.

### **Envers le Gouvernement**

- Initier des politiques de paix innovantes afin de réduire les effets de la crise de 2015 et donner l'espoir à tous les Burundais que le vivre – ensemble est toujours possible.
- Promouvoir une véritable culture de paix à tous les niveaux de la société, depuis l'individu jusqu'aux formes multiples de l'action collective.
- Etablir et inculquer cette culture de paix par l'établissement du dialogue et des partenariats entre tous les acteurs clés de la société sur la prévention, la gestion et la résolution des conflits.
- Eradiquer les causes structurelles et les facteurs profonds en termes de pauvreté, d'exclusion, d'inégalités régionales, de non-respect des règles démocratiques, de non – transparence des circuits économique – politiques ou d'insertion dans une économie mondiale criminelle.
- Respecter les mécanismes prévus par l'Accord d'Arusha de partage du pouvoir entre les Hutus et les Tutsis sous formes de quotas (60% Hutu et 40% Tutsi) dans les institutions politiques.
- Prévenir les tensions socio – politiques et économiques par des actions de développement en traitant des causes plus structurelles comme la lutte contre les inégalités sociales, la promotion de l'investissement et de l'emploi, la gestion des ressources foncières, la lutte contre la corruption et les exclusions ethniques.
- Promouvoir un travail d'écoute et de dialogue entre tous les protagonistes du conflit burundais (acteurs politiques, professionnels des médias, responsables de la société civile, etc.) afin de vider le contentieux politique de 2015.
- Prévoir sur le budget de l'Etat 2024 – 2025 une allocation au financement public des partis politiques pour l'organisation des campagnes électorales.

### **Envers les organisations de la société civile**

- S'impliquer dans la recherche des solutions aux problèmes sociaux des Burundais par des propositions et recommandations pertinentes par rapport aux politiques publiques à mettre en œuvre.
- Etre à l'écoute de la population et assurer une remontée des demandes sociales auprès des autorités habilitées.
- Organiser des séances de sensibilisation de toutes les couches de la population surtout les jeunes à la cohabitation pacifique, à l'éducation et à la participation citoyennes.

### **Envers les partenaires techniques et financiers du Gouvernement**

- User de leur influence pour inciter le Gouvernement burundais à respecter et à promouvoir les principes de bonne gouvernance.
- Amener le Gouvernement du Burundi à instaurer un dialogue politique interne afin de vider le contentieux politique de 2015.
- Rester vigilant face au risque de cristallisation ethnique dans la région des Grands Lacs afin de prévenir l'éventualité des crimes de masse.

### **Envers la population**

- De rester solidaire et ne pas prêter oreille attentive aux enseignements divisionnistes ou toutes sollicitations dans le sens de la haine ethnique et de la violence.
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.

## TABLE DES MATIERES

RESUME EXECUTIF .....	2
TABLE DES MATIERES .....	5
SIGLE E ET ABREVIATIONS.....	7
0. INTRODUCTION GENERALE .....	8
1. CHAPITRE PREMIER : LES CAUSES DES TENSIONS SOCIO – POLITIQUES ET ECONOMIQUES.....	10
1.1. Les clivages identitaires internes .....	11
1.2. L'échec du développement .....	11
1.3. Crises de gouvernance politique .....	12
1.4. Crises de gouvernance économique .....	12
1.5. Stratégies de politiciens investisseurs .....	13
1.6. Ingérence de tierces parties .....	14
2. CHAPITRE DEUXIEME : ETAT DES LIEUX DU CONTEXTE SOCIO – POLITIQUE ET ECONOMIQUE ACTUEL : PAUPERISATION, VERROUILLAGE DE L'ESPACE PUBLIC ET FEODALISATION DE L'OPPOSITION (novembre 2023 – février 2024).....	15
2.1. LE CONTEXTE SOCIO – POLITIQUE .....	15
2.1.1. Le verrouillage de l'espace public.....	15
2.1.2. Le jeu électoral de 2025 et 2027 semble joué d'avance .....	16
2.1.3. La répression des opposants politiques .....	17
2.1.4. La « féodalisation » des hommes politiques : une stratégie d'étouffer l'opposition.....	18
2.1.5. Vers une banalisation et une sortie réelle de l'Accord d'Arusha.....	19
2.1.6. La guerre en République démocratique du Congo contre le M23 : risque d'activation des identités ethniques dans la Région des Grands Lacs et au Burundi.....	20
2.1.7. La guerre en RDC contre le M23 : risque de « dérpublicanisation » de l'armée burundaise .....	21
2.1.8. L'état des droits humains au Burundi : des abus sans répit !.....	22
2.1.9. L'approche chaotique de relations internationales .....	24

2.2.	CONTEXTE ECONOMIQUE : PAUPERISATION ET FRUSTRATIONS POPULAIRES	27
2.2.1.	Une économie en légère transformation grâce à la FMI.....	27
2.2.2.	Paupérisation et frustrations de la population.....	28
2.2.3.	Le coût de la mauvaise gouvernance économique : corruption et transferts financiers illicites	32
3.	CHAPITRE TROISIEME : DEFIS ET OPPORTUNITES INHERENTS A CE CONTEXTE SOCIO – POLITIQUE ET ECONOMIQUE.....	34
3.1.	LES DEFIS .....	34
4.2.1	Divergences persistantes sur l’Accord d’Arusha .....	34
4.2.1	L’absence d’une opposition politique .....	35
4.2.1	La cristallisation des identités ethniques .....	35
4.2.1	Absence de financement public des partis politiques .....	35
4.2.1	Absence de médias et d’une société civile indépendants .....	36
3.2.	OPPORTUNITES .....	36
3.2.1.	Le rôle du partage de pouvoir dans l’apaisement des tensions socio –politiques et économiques.....	36
3.2.2.	Nécessité d’instaurer un dialogue politique interne pour vider la crise de 2015 .....	38
3.2.3.	Rapatriement des réfugiés .....	39
4.	CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS .....	40
4.1.	CONCLUSION.....	40
4.2.	RECOMMANDATIONS.....	41
4.2.1.	Envers le Gouvernement.....	41
4.2.2.	Envers la société civile.....	41
4.2.3.	Envers les partenaires techniques et financiers .....	42
4.2.4.	Envers la population.....	42
	BIBLIOGRAPHIE .....	43

## **SIGLE E ET ABREVIATIONS**

- **CODEBU** : Conseil pour la Démocratie et le Développement Durable au Burundi
- **CNDD-FDD** : Conseil National pour la Défense de la Démocratie – Forces de  
Défense de la Démocratie
- **CENI** : Commission Electorale Nationale Indépendante
- **CNL** : Congrès National pour la Liberté
- **CRS**: Catholic Relief Services
- **DFID**: Departement For International Development
- **IDHB** : Initiative pour les droits humains au Burundi
- **IDH** : Indice du Développement Humain
- **FARDC** : Forces Armées de la République Démocratique du Congo
- **FDLR** : Forces Démocratiques de Libération du Rwanda
- **FMI: Fond Monétaire International**
- **RDC** : République Démocratique du Congo
- **SADC** : Southern African Development Community
- **RED-Tabara** : Résistance pour un Etat de droit au Burundi – Tabara
- **PALIPEHUTU-FNL** : Parti pour la Libération du Peuple Hutu - Forces Nationales de Libération
- **PMPA** : Partis et Mouvements Politiques Armés
- **LBGT**: Lesbian, bisexual, gays and Transgender
- **OBR** : Office Burundais des Recettes
- **ONG** : Organisations Non Gouvernementales
- **SILCS**: Saving Internal Loaning Community
- **UE**. Union Européenne
- **UPRONA** : Union pour le Progrès National
- **USA**: United States of America

## 0. INTRODUCTION GENERALE

Depuis 2015, le Burundi traverse une crise politique qu'il peine à dépasser. En effet, les effets négatifs de cette crise touchent tous les aspects de la vie nationale.

Au niveau politique, le pays est devenu au fur et à mesure mal intégré dans le concert des nations malgré l'alternance au sommet de l'Etat de juin 2020 car le troisième mandat de feu Pierre Nkurunziza en 2015 avait isolé diplomatiquement le pays, sanctionné par ses principaux partenaires financiers (UE, USA, Japon, etc.), et avait profondément divisé la société burundaise.

Aujourd'hui, beaucoup de leaders des partis politiques et de la société civile sont encore en exil et certains d'entre eux font l'objet d'un mandat d'arrêt international et ont vu leurs biens spoliés par l'Etat.

Les acteurs politiques, les responsables des organisations de la société civile et des médias ont été réduits au silence et n'osent plus traiter des questions sensibles notamment à dimension politique par peur de représailles du gouvernement. Les opposants sont réprimés et les libertés publiques ne sont pas respectées et par conséquent, l'alternance politique est difficilement envisageable dans un pays où le CNDD-FDD domine dans toutes les institutions politiques.

Par ailleurs, la guerre de la République Démocratique du Congo et les différentes alliances qu'elle draine risque d'activer les identités ethniques dans les pays de la Région des Grands Lacs, déjà fragiles et vulnérables sur ce sujet, pour avoir été depuis leurs indépendances le terrain des violences identitaires ayant conduit aux crimes de masses dans cette région.

Au niveau économique, le pays ne dispose pas de suffisamment de ressources pour assurer le fonctionnement normal de ses services publics (eau, électricité, carburant, sucres, médicaments, engrais, devises, etc.). Les Burundais manquent l'essentiel des denrées de base qui ont connu une flambée des prix sans précédent. Durant cette période, les conditions de vie des populations se sont dégradées considérablement à cause parfois des mesures impopulaires de la part des autorités administratives.

En plus de l'introduction et de la conclusion, ce rapport est structuré en trois chapitres. Le premier chapitre traite des facteurs de tensions socio – politiques et économiques en Afrique en général et au Burundi en particulier. Le second chapitre aborde l'état des lieux de ce contexte socio – politique et économique. Enfin, le troisième chapitre concerne les défis et les opportunités inhérents à ce contexte.

La méthodologie qui a été suivie pour rédiger est documentaire. La plupart des écrits consultés sur le Burundi couvrent la période allant de novembre 2023 à février 2024 et sont en rapport avec le plaidoyer de SOS-Torture Burundi sur le respect des principes démocratiques et de bonne gouvernance pour un environnement politique sain, respectueux des droits humains à l'approche des élections législatives, communales et collinaires de 2025.

Plus spécifiquement, le présent rapport vise à :

- Identifier les facteurs de risques de tensions politiques et sociales qui menacent le processus électoral de 2025 et 2027 observables sur la scène socio – politique et économique au cours des mois de novembre, décembre 2023 et janvier, février 2024.
- Relever les principaux défis inhérents à ce contexte et les opportunités sur lesquelles s'appuyer pour prévenir les tensions socio – politiques qui pourraient compromettre le processus électoral et les crises qui en découlent comme par le passé

- Formuler des recommandations pertinentes aux acteurs étatiques et non étatiques susceptibles d'influencer positivement le processus électoral de 2025 et 2027.

## 1. CHAPITRE PREMIER : LES CAUSES DES TENSIONS SOCIO – POLITIQUES ET ECONOMIQUES

Le Burundi se prépare pour organiser les élections législatives, communales et collinaires en 2025 et l'élection présidentielle en 2027. En Afrique et au Burundi, les élections restent un moment de tensions et elles débouchent souvent aux violences pré ou postélectorales.

Pour le Burundi, il en a été déjà le cas en 2010 et 2015. C'est pourquoi, dans ce rapport, il est question de rappeler des principaux facteurs de tensions socio – politiques, voire même économiques, afin d'en anticiper et de ne pas laisser le pays sombrer à nouveau dans ce genre de tensions.

Les analystes ont identifié les principaux facteurs de tensions. Selon le rapport du Secrétaire général des Nations – Unies sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique de 1998, il était établi comme causes principales : le legs du passé (colonialisme, Guerre froide) ; les facteurs internes (nature du pouvoir politique, néopatrimonialisme, multiethnicité) ; les facteurs externes (Guerre froide) ; les motivations économiques ; et les cas particuliers (comme celui de l'Afrique centrale avec la démographie galopante et les problèmes fonciers)<sup>1</sup>.

Pour sa part, le Department for International Development (DFID, britannique) établit une distinction entre trois niveaux de déterminants aux tensions ou conflits armés et les classe en causes profondes, causes secondaires et causes tertiaires<sup>2</sup>.

Les causes profondes sont notamment à rechercher dans l'effondrement de l'Etat, le déclin économique, la culture de violence héritée de l'Etat colonial et la rareté ou l'abondance des ressources<sup>3</sup>.

Les causes secondaires seraient le chômage, le manque d'éducation, la pression démographique, l'instrumentalisation de l'ethnicité, la disponibilité des armes, la faiblesse de la société civile<sup>4</sup>.

Les causes tertiaires proviendraient de débordements régionaux des conflits, de la faible consolidation de la paix qui entraîne une reprise des hostilités, de l'absence de garants de la paix, de la médiation inappropriée qui permet aux combattants de se réarmer, de l'instrumentalisation de l'aide humanitaire pour assurer la survie des groupes armés<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> Voir <http://daccessdds.un.org/UNDOC/GEN/N98/102/18/PDF/N9810218.pdf?OpenElement>.

<sup>2</sup> Department for International Development, The causes of conflict in Sub – Saharian Africa, document de travail, octobre 2001, p.14

<sup>3</sup> Gazibo, M. Introduction à la politique africaine, Montréal, Les Presses de l'université de Montréal, 2006, p.116

<sup>4</sup> Idem, p. 116 - 117

<sup>5</sup> Ibidem

### **1.1. Les clivages identitaires internes**

Dans l'analyse des tensions socio – politiques en Afrique, la variable la plus couramment mise en avant est l'ethnicité. Cette prépondérance du facteur identitaire trouve explication dans la tendance des analystes africanistes qui privilégient les approches culturelles au détriment d'autres approches, volontaristes, historiques et institutionnelles.

En effet, l'écrasante majorité des Etats africains regroupent en leur sein ses groupes ethniques différents. La colonisation a renforcé les identités ethniques, certains groupes ont été plus favorisés que d'autres. C'est en partie parce que, les groupes favorisés ont souhaité conserver leurs privilèges et leurs positions de pouvoir après l'indépendance que des conflits ont éclaté.

Par ailleurs, l'ethnicité reste un vecteur efficace de mobilisation autant que la religion dans les phénomènes de violence.

Selon Ted Gurr, le nombre de conflits ethniques diminue à la suite de trois dynamiques :

- La démocratisation et la reconnaissance du droit des minorités,
- L'autonomisation de groupes minoritaires (dévolution de pouvoir) ; et,
- La volonté de négocier plutôt que d'entrer en conflit.

### **1.2. L'échec du développement**

Une autre explication est d'ordre économique. Elle s'impose également intuitivement compte tenu de la situation économique difficile de la majorité des Etats africains. Dans le rapport de développement humain de 2006, on peut lire que « *l'insécurité liée aux conflits armés demeure un des plus grands obstacles au développement humain. Il s'agit tant de la cause que de la conséquence de la pauvreté de masse* ».

Selon le Secrétaire général des Nations – Unies : « *il n'y a pas de sécurité sans développement, il n'y a pas de développement sans la sécurité et il ne peut y avoir ni sécurité ni développement si les droits de l'homme ne sont pas respectés* ».

Le rapport remarque en outre que « neuf pays sur dix figurant au bas du classement de l'indice de développement humain (IDH) ont connu un conflit violent à un moment donné depuis les années 90 »<sup>6</sup>.

D'autres considèrent la pauvreté ou les inégalités comme sources de privations, de troubles sociaux latents, ouverts ou diffus. Or, selon les différents classements des différents rapports sur le développement dans le monde, les pays africains constituent pour l'essentiel des pays à revenu faible.

D'autres, enfin, mettent l'accent sur les pressions démographiques et les tensions sociales qu'elles engendrent, comme au Rwanda et au Burundi, des pays les plus densément peuplés et qui ont déjà connues les crimes de masse les plus intenses dans les années 90.

---

<sup>6</sup> PNUD, Rapport mondial sur le développement humain 2005, p.162

### 1.3. Crises de gouvernance politique

Certains auteurs estiment que la guerre est liée à l'échec de l'Etat à répondre à l'hétérogénéité sociale de l'Afrique ou qu'elle est le signe de l'échec de la gouvernance, elle – même liée en grande partie aux pratiques néo – patrimoniales. Ils mettent l'accent sur des facteurs politiques, car c'est le comportement des dirigeants en place qui produit les griefs lesquels, en présence de conditions particulières, se transforment en conflits.

En effet, la vie politique en Afrique se lit généralement sous l'angle du néopatrimonialisme. Cette pratique constitue, selon J. –F. Médard, l'envers de l'institutionnalisation du pouvoir<sup>7</sup>. Elle implique aussi l'arbitraire et d'âpres luttes autour du pouvoir, du patronage et des ressources. Puisque dans un régime néo - patrimonial, il n'y a pas d'institutionnalisation de règles de prise et d'exercice du pouvoir, les dirigeants ont tendance à s'agripper au pouvoir aussi longtemps qu'ils le peuvent et ne partent que contraints et forcés par des mobilisations populaires ou des révoltes.

Quand ils exercent le pouvoir, les chefs néo – patrimoniaux personnalisent le pouvoir et pratiquent la politique du « *winner takes all* »<sup>8</sup> qui mène à l'exclusion des « *outsiders* »<sup>9</sup> et crée des tensions dans la société. Ils ne mettent en place aucun mécanisme de lutte pacifique pour le pouvoir.

En l'absence de mécanismes de succession acceptés par tous les acteurs et du respect des règles du jeu politique, la violence reste bien souvent la seule manière de créer l'alternance.

### 1.4. Crises de gouvernance économique

Les conflits africains sont les produits d'une crise de gouvernance économique. Celle – ci est naturellement liée à la crise de gouvernance politique. En effet, puisqu'il n'y a pas de vraie séparation entre la fonction et la personne qui l'occupe (arrivée au pouvoir en général par la force), il n'y a pas non plus de mécanismes d'imputabilité. Ce déficit de mécanisme de limitation du pouvoir laisse la porte ouverte à la corruption et aux abus<sup>10</sup>.

Pour toutes ces raisons, le mode de gestion du pouvoir d'Etat apparaît comme une composante centrale dans le déclenchement des conflits sur le continent.

Certains chefs d'Etat détournent l'essentiel des richesses de leurs pays pour se constituer une fortune personnelle supérieure au budget de leurs pays. En effet, en régime néo – patrimonial, il n'y a pas véritablement de politique économique à long terme.

En vertu de la logique de confusion des secteurs publics et privés, de la personnalisation du pouvoir et de la redistribution clientéliste, deux phénomènes sont corrélatifs à ce régime.

D'une part, l'Etat devient le lieu principal d'enrichissement et de promotion sociale et, d'autre part, les élites tendent à se cliver entre des « *insiders* », profitant du système et des

---

<sup>7</sup> Jean – François Médard, « L'Etat néopatrimonial en Afrique noire », dans J. – François Médard, Etats d'Afrique noire : formation, mécanismes et crises, Paris, Karthala, 1991, p.323 – 353.

<sup>8</sup> « *Le gagnant emporte tout* »

<sup>9</sup> *Outsiders par opposition aux « insiders » voir plus de détails à la page 13*

<sup>10</sup> Voir sur ce sujet T. Vircoulon, « Au cœur du conflit : l'Etat », L'Afrique face aux conflits, Afrique contemporaine, n°180, octobre – décembre 1996, p.199 - 206

« *outsiders* » qui en sont exclus. Cette situation a pour conséquence une exacerbation des luttes pour l'accès à l'Etat et une extrême intensité de ces luttes qui deviennent un jeu à somme nulle. L'élimination d'un camp par l'autre est souvent la seule issue possible à la crise. C'est pourquoi, selon Tom Porteus, les conflits sont l'extension logique des faiblesses et de la faillite économique et politique des Etats africains, à laquelle s'ajoutent des transformations économiques sur le plan international<sup>11</sup>.

### **1.5. Stratégies de politiciens investisseurs**

La perspective stratégique montre comment la prise en compte des phénomènes d'instrumentalisation politique par des acteurs engagés dans des luttes rationnelles pour le pouvoir permet une explication plus exhaustive que la simple existence de clivages économiques, ethno régionaux ou la faiblesse des institutions étatiques.

Dans cette optique, le modèle du politicien investisseur est un complément fort utile au néo – patrimonialisme. En effet, tous les politiciens agissent comme des investisseurs puisqu'ils font des placements politiquement rentables tout comme le gestionnaire fait des placements économiques rentables.

Jean – Patrice Lacam montre qu'à l'instar de l'entrepreneur, l'homme politique dispose d'une matrice de ressources selon la nature et les fonctions de celles – ci. Puisque les ressources, définies comme « *tout moyen à la disposition d'un entrepreneur politique, dont l'activation (...) facilite le développement de ses stratégies* »<sup>12</sup>, peuvent être plus ou moins appropriées selon le contexte et le moment de sa carrière, le politicien doit veiller constamment à les recycler, à empêcher qu'elles deviennent obsolètes et à les renouveler. Le phénomène à partir duquel on peut appliquer le mieux ce modèle du politicien investisseur pour comprendre les conflits en Afrique concerne les crises internes de type identitaire.

C. Young, un des auteurs pionniers sur l'ethnicité, a montré que même s'ils prétendent lutter contre le tribalisme dans leurs discours les hommes politiques l'ont souvent instrumentalisé dans la pratique.

Selon M. Brown les guerres internes surviennent non parce que les gens se haïssent, mais à cause de décisions rationnelles et délibérées de mauvais leaders plus soucieux de rester au pouvoir que de préserver la paix au profit de leur population.

Dans cette perspective, l'hétérogénéité ethnique et les tensions économiques sont les causes profondes alors que l'élément déclencheur clef réside dans la décision des acteurs.

---

<sup>11</sup> Tom Porteus, « *Evolution of conflicts in sub – saharian Africa* », [http://www.ifri.org/files/politique\\_etrangere/PE\\_2\\_03\\_PORTEUS\\_ENG.pdf](http://www.ifri.org/files/politique_etrangere/PE_2_03_PORTEUS_ENG.pdf), p.4.

<sup>12</sup> Jean – Patrice Lacam, « *Le politicien investisseur : un modèle d'interprétation de la gestion des ressources politiques* », *Revue française de science politique*, Vol. 38, n°1, 1998, p.23 - 47

### **1.6. Ingérence de tierces parties**

Si nombre de conflits en Afrique se lisent sous l'angle de l'héritage colonial ou comme des extensions de la rivalité bipolaire, cela n'épuise pas la question du rôle des acteurs internationaux dans les conflits. Il faut intégrer le rôle du marché noir, des réseaux transnationaux, des mercenaires et les phénomènes de pillage.<sup>13</sup>

---

<sup>13</sup> M. Kaldor, *New and Old Wars. Organized Violence in a Global Era*, Cambridge, PolityPress, 1999; Roland Marchal, "Atomisation des fins et radicalisme des moyens", *Critique internationale*, n°6, hiver 2000 ; Abdel – Fatau Musah et J. Kayode Fayemi (dir.), *Mercenaries : An African Security Dilemma* , Londres, Pluto Press, 2000

## **2. CHAPITRE DEUXIEME : ETAT DES LIEUX DU CONTEXTE SOCIO – POLITIQUE ET ECONOMIQUE ACTUEL : PAUPERISATION, VERROUILLAGE DE L’ESPACE PUBLIC ET FEODALISATION DE L’OPPOSITION (novembre 2023 – février 2024)**

La fièvre électorale pour les élections de 2025 et 2027 commence à se faire sentir. Depuis novembre 2023, il s’observe certaines pratiques ou comportements politiques des dirigeants politiques qui risquent de compromettre le processus électoral.

En effet, le contexte socio – politique et économique est marqué par la paupérisation de la population, le verrouillage de l’espace public, une certaine féodalisation de l’opposition politique et une préparation des élections qui exclut l’opposition politique. Par ailleurs, la guerre au Congo et l’implication de l’armée burundaise aux côtés du Gouvernement congolais risquent d’activer la cristallisation des identités au Burundi et la « *dérépublicanisation* » de l’armée burundaise.

### **2.1. LE CONTEXTE SOCIO – POLITIQUE**

Le contexte politique préélectoral pour les élections de 2025 et de 2027 s’annonce comme une période de domination du parti au pouvoir au Burundi, à savoir le CNDD – FDD.

Cette domination s’observe dans la préparation quasi exclusive des partis politiques de l’opposition et dans les pratiques quasi habituelles pour le CNDD-FDD notamment le verrouillage de l’espace public, la répression des opposants politiques, la banalisation et le non reconnaissance de l’Accord d’Arusha et la violation des droits humains. Par ailleurs, la guerre en République démocratique du Congo risque d’activer les identités ethniques dans la région des Grands – lacs y compris le Burundi et de porter un coup dur à la cohésion de l’armée nationale burundaise.

#### **2.1.1. Le verrouillage de l’espace public**

De novembre 2023 à février 2024, le système politique reste tributaire de la crise socio – politique de 2015 qui a débouché sur le verrouillage de l’espace public.

Dans cette optique, le Burundi n’a pas encore enregistré de progrès remarquables. En effet, les médias, les organisations de la société civile et les partis politiques existent mais ils brillent par leur mutisme face aux maux des Burundais en général et ceux habitant les villes en particulier entre autres le manque de carburant, le manque d’eau et d’électricité, le manque de sucre, le manque de devises, la déliquescence des services publics (santé, éducation, etc.), la cherté de la vie suite à la hausse généralisée des denrées de base, la violation des droits humains, etc.

Les médias et les responsables des organisations de la société civile pro-gouvernementaux se contentent de répandre à outrance les messages d’auto - glorification du régime et du parti au pouvoir où ils chantent en longueur de journée que le Burundi est un pays magnifique, stable, hospitalier, où coulent le lait et le miel et où prévaut la sécurité pour tous.

Ces médias, organisations de la société civile et partis politiques qui font allégeance au pouvoir ne jouent plus leur rôle d’expression collective afin d’agrèger les demandes sociales vers ces arènes publiques où on peut échanger, débattre, inscrire à l’agenda et formuler des politiques publiques efficaces pour résoudre les différents problèmes publics.

Le Gouvernement agit de manière unilatérale et complaisante et ne veut entendre parler de critiques contre son action. C’est pourquoi, au lieu de dénoncer ou d’exprimer des critiques

même constructives, les médias et les organisations de la société civile se complaisent et ont peur de s'attirer la colère des dirigeants.

Malgré cette situation certains médias et organisations de la société civile gardent un sens critique ou professionnel avec bien entendu un certain niveau d'autocensure très perceptible mais avec une analyse objective.

La plupart des médias préfèrent donner des informations à la limite de « faits divers », moins sensibles et moins pertinents dans un contexte de « *mécontentement généralisé de la population* ».

Les organisations de la société civile ne jouent plus leur rôle classique de critique et de redresseur des torts de l'Etat et de son administration.

Les partis politiques jouent le jeu du parti au pouvoir car sur 36 partis politiques seulement trois partis politiques<sup>14</sup> sont représentés à l'assemblée nationale et deux partis<sup>15</sup> sont représentés au sénat et par conséquent la plupart d'entre eux n'ont pas de poids électoral et l'espace public burundais ne leur donne pas assez de possibilités pour manifester leur existence afin de se faire voir et se faire entendre.

On comprend que la crise socio – politique de 2015 a abouti à la fragilisation politique interne aux partis politiques excepté le CNDD-FDD qui est devenu un parti politique dominant.

### **2.1.2. Le jeu électoral de 2025 et 2027 semble joué d'avance**

La préparation des élections de 2025 et 2027 semble présenter moins d'incertitudes sur leur éventuelle issue. En effet, l'actuelle commission électorale nationale indépendante chargée de préparer lesdites élections est une équipe composée presque exclusivement des membres en provenance du CNDD – FDD ou des membres ayant servi le régime en place depuis des années.

Le président actuel de la CENI, Prosper Ntahorwamiye est très connu pour en avoir été son Porte-parole de 2012 à 2020, période durant laquelle le Burundi a organisé au moins 3 scrutins (2010, 2015 et 2020) émaillés d'irrégularités ayant conduit le Burundi à une grave crise socio – politique en 2015 sur fond d'une candidature controversée de feu Président Nkurunziza.

L'équipe d'alors dirigée par Pierre Claver Ndayicariye avait été tellement discréditée si bien que faire revenir un membre de la même équipe à la présidence de cette commission n'est autre qu'une certaine provocation de l'opposition ou du moins une simple gratification du travail accompli.

Cette nouvelle équipe de la CENI ne semble donc pas jouir auprès de l'opinion du critère d'indépendance du fait de l'appartenance partisane ou de la proximité sociale de ses membres avec les dirigeants politiques actuels et rien ne peut laisser envisager leur neutralité et leur professionnalisme dans la préparation des élections. C'est pourquoi dès la mise en place cette

---

<sup>14</sup> Le parti Conseil pour la défense de la démocratie – force de défense de la démocratie (CNDD – FDD) ; le parti pour l'unité et le progrès national(UPRONA) ainsi que le Congrès national pour la liberté (CNL)

<sup>15</sup> Il s'agit du Conseil pour la défense de la démocratie – force de défense de la démocratie (CNDD – FDD) ainsi que le parti pour l'unité et le progrès national(UPRONA)

commission, les opposants politiques ont manifesté leur mécontentement sans toutefois avoir la possibilité de changer qui que ce soit dans l'équipe.

### **2.1.3. La répression des opposants politiques**

Dans les pays africains, les leaders politiques recourent souvent aux ressources coercitives dont les principales sont l'armée, la police et la justice pour exercer une domination sans failles sur la société et essentiellement pour réprimer les opposants ou leurs adversaires politiques. Max Weber faisait de la menace de recourir à la violence et ultimement, du recours à la violence physique, l'Ultima ratio de l'Etat.

Au Burundi, bien que depuis 2005, le pouvoir se targue d'être un régime démocratique, il n'a cessé à recourir à ces ressources coercitives pour étouffer ou verrouiller l'espace politique aux opposants.

Les comportements du gouvernement burundais envers les opposants sont assimilables à ceux des autoritarismes durs qui connaîtraient, selon Jean François Médard, « *un fort degré de violence et ils reposent sur une peur permanente et insidieuse plus que sur la terreur* ».

Ainsi, à plusieurs reprises, les pouvoirs publics ont eu recours à l'intimidation et aux menaces contre des forces politiques et sociales qui ne faisaient que jouir d'un espace légitime de prise de parole. Ici on pourrait souligner le cas de deux figures politiques pour la période concernée, à savoir le Président du parti CODIBU et le Président du parti CNL.

Pour Kefa Nibizi, président du parti Conseil pour la Démocratie et le Développement durable (CODEBU), il a été incarcéré à la prison centrale de Mpimba le 17 octobre 2023 puis remis en liberté provisoire le 21 octobre 2023. Il était accusé d'avoir critiqué le régime en place.

Il en est de même d'Agathon Rwasa dont le parti CNL a été interdit d'organiser aucune activité politique dans le pays depuis juin 2023. Par ailleurs, il a été observé des velléités du pouvoir à vouloir faciliter la récupération des permanences du parti au camp adverse à Honorable Agathon Rwasa.

Profitant du conflit interne au parti et peut – être téléguidé de l'extérieur du parti, le pouvoir, à travers le Ministère de l'intérieur, a trouvé un prétexte pour interdire les activités de la deuxième force politique sur toute l'étendue du territoire. Cela ne reflète qu'une manœuvre politicienne de l'empêcher de mener ses activités au moment où le CNDD-FDD est largement critiqué pour ses mesures impopulaires.

Ces restrictions envers les opposants politiques n'ont d'autre visée que de les fragiliser et de les empêcher à se présenter aux élections prévues et de chercher à éliminer les concurrents de taille éventuels.

C'est donc un jeu dangereux qui n'augure rien de bon pour les élections de 2025 et de 2027 surtout que les élections au Burundi restent toujours productrices de violences pré ou postélectorales.

#### **2.1.4. La « féodalisation » des hommes politiques : une stratégie d'étouffer l'opposition**

Lors de la conférence organisée par le secrétaire général du CNDD-FDD en date du 2 janvier 2024, il s'est exprimé sur la crise qui secoue le parti CNL. Il a dit qu'il avait depuis longtemps adressé le message à Agathon Rwasa que si « *le but de la lutte était le même que celui du CNDD-FDD, il avait deux choix : soit entrer au CNDD-FDD ou faire de son parti politique ami du CNDD-FDD* ».

A travers ces propos du secrétaire général, on comprend une sorte de rejet de la démocratie et surtout de la compétition politique ouverte aux partis de l'opposition. En effet, en janvier 2009, Agathon Rwasa a remplacé le nom de son mouvement rebelle de Palipehutu-FNL par FNL (Forces nationales de libération). Puis, le mouvement fut reconnu comme un parti politique, ce qui lui permit de participer aux élections de 2010 en tant que deuxième force politique du pays.<sup>16</sup>

Bien que son leader ait été malmené par le pouvoir du CNDD-FDD en lui enlevant la présidence de ce parti après 2010, pour devenir candidat indépendant en 2015 et soit finalement être autorisé à fonder un nouveau parti politique dont le CNL en 2019 et à être candidat aux élections générales de 2020, Agathon Rwasa a toujours occupé la deuxième place aux élections pour lesquelles il était candidat malgré tous les obstacles.

Les propos du secrétaire général sont à la limite une apologie du parti unique au Burundi, c'est – à – dire le CNDD – FDD. Ses propos traduisent une stratégie des hommes politiques africains en rapport avec le développement du clientélisme politique pour étouffer l'opposition politique.

Les dirigeants politiques deviennent des chefs néo – patrimoniaux. La caractéristique des chefs néo – patrimoniaux est de distribuer des ressources matérielles à leurs clients politiques en contre partie de leur fidélité ou loyalisme.

En l'espace de vingt ans (2003 – 2024), les avoirs et les trains de vie des clients politiques du CNDD-FDD constituent une preuve tangible qu'en Afrique, la politique est le lieu d'enrichissement et d'ascension sociale rapides.

Par ailleurs, dans un pays où le chômage fait partie des maux de la société et qu'en plus, l'Etat est le grand pourvoyeur d'emplois, le chef procure de l'emploi à ses adeptes. Dans ces conditions, ces adeptes sont les premiers à défendre âprement le régime en place pour qu'ils ne perdent pas ces faveurs.

Les chefs néo – patrimoniaux gèrent l'Etat « *comme une propriété personnelle. Il use de la distribution d'argent, de postes dans l'administration, de nominations à l'étranger, bref, du favoritisme et du prébendisme pour se constituer un réseau de clients et de protégés qui, bénéficiant du régime, se transforment en ses défenseurs et en assurent la pérennité* » (Gazibo 2006 : 105).

---

<sup>16</sup> UNHCR, Burundi : les Forces nationales de libération (FNL), mouvement rebelle (1980-2009) devenu parti politique, <https://www.refworld.org/reference/countryrep/fraofpra/2015/en/109270>

A la veille des élections de 2025 et 2027, pour éviter une compétition politique ouverte, la stratégie serait de faire des opposants politiques des amis ou des fidèles par ce phénomène de clientélisme politique, de leur miroiter des avantages matériels évidents à défaut de verrouiller l'espace politique et de réprimer l'opposition en vue de la décourager à se présenter aux élections par un tas de dispositifs de restrictions et d'obstructions.

Certains hommes politiques préfèrent entrer dans ce jeu et être « *champions de l'opposition responsable et constructive* ». D'autres préfèrent s'engager dans une lutte atroce contre le parti dominant et cette situation n'est que génératrice de tensions socio – politiques.

### **2.1.5. Vers une banalisation et une sortie réelle de l'Accord d'Arusha**

Lors de la présentation du bilan annuel de ses activités à l'Assemblée nationale le 1<sup>er</sup> février 2024, l'Ombudsman de la république du Burundi a été interrogé sur la validité de l'Accord d'Arusha. Sa réponse confirmée par celle du Président de l'Assemblée nationale a été on ne peut plus claire. « *L'Accord d'Arusha est comme n'importe quel document, il est dépassé et ne traduit plus la réalité du pays quelques années après* ».

Cela arrive au moment où le Sénat était censé analyser le rapport sur le système de quotas ethniques dans la constitution au cours de la session de décembre 2023 comme il avait annoncé en date du 31 octobre 2023 quand la session d'analyse de ce rapport avait reporté cette séance. On se souviendra que le Sénat avait lancé officiellement l'évaluation du système de quotas ethniques dans l'exécutif, le législatif et le judiciaire à Gitega en date du 31 juillet 2023 conformément à l'article 289 de la constitution qui stipule qu'« *un délai de cinq ans est accordé au Sénat pour évaluer afin de mettre fin ou proroger le système de quota ethniques dans l'Exécutif, le Législatif et le Judiciaire après la mise en place des institutions issues de la présente constitution* ».

Cela est un signe éloquent de la montée en force du courant révisionniste de l'Accord d'Arusha qui avait contesté le partage du pouvoir institutionnalisé par cet accord. Ils s'inspirent du modèle rwandais d'avant 1994 où l'accès aux services publics se faisait en fonction du poids numérique de chaque composante sociale. Ils veulent revoir l'Accord d'Arusha pour que les Tutsis aient des postes équivalents à leur poids numérique car considérés comme représentant 14% de la population burundaise.

Cela rappelle les propos de Monsieur Pasteur Habimana, ancien porte – parole du Parti de Libération du Peuple Hutu – Forces de Libération Nationale (PALIPEHUTU – FNL), actuellement membre des Forces de Libération Nationale Iragi Rya Gahutu Rémy qui avait déclaré à Cibitoke, le 29 janvier 2016 lors de la session organisée par la Commission Nationale de Dialogue Interne : « *Nous avons élu Pierre Nkurunziza pour qu'il change les lois qui résultent d'un faux accord signé à Arusha qui crée des injustices. Ce n'est pas possible que 14% mangent ce qui revient à 50%, un ventre équivaut un autre* » (FORSC 2016 : 7). D'après lui, il y aurait au Burundi ceux qui mangent sur des grandes assiettes alors que d'autres mangent sur de petites assiettes alors que la justice sociale serait que tout le monde mange sur des assiettes de même dimensions.

On constate que la résurgence de ce courant révisionnisme de l'Accord d'Arusha à la veille des élections de 2025 et de 2027 n'a d'autre but que de cristalliser les identités ethniques et de remettre en cause le partage du pouvoir entre les Hutus et les Tutsis institués à Arusha.

Plus de trente ans après le coup d'Etat contre Ndadaye en octobre 1993, remettre en cause l'Accord d'Arusha équivaut à légitimer les acquis démocratiques de la majorité hutu lors des élections de 1993 basées sur la démocratie majoritaire.

Remettre en cause l'Accord d'Arusha dans un pays comme le Burundi ayant sombré dans des décennies de guerre civile depuis son indépendance, c'est aussi adhérer à l'idée avancée par Young quand il montre qu'en Afrique, même si les hommes politiques prétendent lutter contre le tribalisme dans leurs discours, ils l'instrumentalisent souvent dans la pratique. Ce qui laisserait entendre que les tensions sociales et les conflits identitaires prennent leurs sources auprès de politiciens investisseurs dans ces tensions et conflits pour se maintenir au pouvoir. D'après lui, « *les guerres internes surviennent non parce que les gens se haïssent, mais à cause de décisions rationnelles et délibérées de mauvais leaders plus soucieux de rester au pouvoir que de préserver la paix au profit de leur population* » (Gazibo 2006 :130).

C'est pourquoi développer ce genre de discours révisionnistes à la veille des élections de 2025 et 2027 ne font que cristalliser les identités et les tensions socio – politiques entre Burundais alors que l'Accord d'Arusha avait été identifié comme une solution durable aux violences cycliques entre les différentes composantes sociales burundaises. Pierre Buyoya révèle que « *le texte de l'Accord de paix d'Arusha représente sans aucun doute la première tentative réussie dans l'histoire du Burundi de donner concrètement une solution réelle aux déchirements que le pays connaît depuis son indépendance* » (Buyoya, 2011 : 190).

#### **2.1.6. La guerre en République démocratique du Congo contre le M23 : risque d'activation des identités ethniques dans la Région des Grands Lacs et au Burundi**

Les élections de 2025 et 2027 sont envisagées au Burundi dans un contexte de guerre en République Démocratique du Congo contre le M23. Cette guerre voit la participation de plusieurs pays dans cette guerre. D'abord, les pays de la Communauté Est Africaine puis remplacés par certains pays de la SADC. Dans cette guerre la RDC et ses alliés accusent le Rwanda d'être le soutien inconditionnel du M23.

Cette guerre en RDC ne fait que réveiller les démons ethniques sévissant dans la région des Grands Lacs où les pays s'accusent mutuellement. Le Rwanda accuse la RDC d'être allié avec les FDLR, réfugiés au Congo en 1994 et responsables du génocide commis au Rwanda.

Par ailleurs, l'opinion répandue en Afrique centrale parle de l'invasion de l'empire hima depuis la corne de l'Afrique jusque sur l'Océan Atlantique. Eu égard aux différents groupes armés opérant en RDC, certains groupes armés dont le M23 et RED-Tabara se voient attribuer par l'opinion congolaise cette mission. Or la position prise par le Président de la République du Burundi, Evariste Ndayishimiye, lors de son déplacement en RDC lors de l'investiture du Président Tshisekedi le 22 janvier 2024 pour son deuxième mandat à l'endroit de la jeunesse congolaise a semé le doute sur ses vraies intentions. L'objectif serait d'empêcher cette extension et d'aider la jeunesse rwandaise à se libérer du mauvais dirigeant. Les mêmes propos avaient été exprimés par le Président Tshisekedi dans sa campagne électorale qu'une fois gagné les élections, il allait réunir les deux chambres du parlement pour lui autoriser à faire la guerre au Rwanda.

On comprend que les positions des uns et des autres, sur fond de mythe hamitique, risque d'embraser la région et d'activer les identités ethniques dans toute la région des Grands Lacs et surtout au Burundi fragilisé par la remise en cause grandissante de l'Accord d'Arusha et par

un parti politique dominant qui ne veut pas partager le pouvoir mais plutôt le monopoliser, ce qui constitue en Afrique source de frustrations et de tensions socio – politiques (Voir premier chapitre).

Dans une société de fracture identitaire comme le Burundi caractérisée par des décennies de violences politiques et parfois même de massacres interethniques, les politiciens investisseurs sont toujours à l'œuvre pour activer telle ou telle ressource afin de conquérir ou se maintenir au pouvoir.

L'institutionnalisation du partage du pouvoir au Burundi en confiant respectivement 60% de postes politiques aux Hutu et 40% aux Tutsi avait facilité la restauration de la démocratie comme en 1993 où la majorité hutue a pu conquérir le pouvoir via des élections démocratiques.

### **2.1.7. La guerre en RDC contre le M23 : risque de « dérépublicanisation » de l'armée burundaise**

Les élections de 2025 et 2027 sont préparées dans un contexte de participation de l'armée burundaise au côté du Gouvernement congolais dans la guerre contre le M23. Or, la configuration sociale actuelle de l'armée burundaise est issue de l'Accord d'Arusha dans laquelle les négociateurs de paix d'Arusha voulaient la faire un acteur à la fois de la paix et des violences.

Les opposants hutus qualifiaient l'armée de mono – ethnique tutsi et dominée par les gens du Sud (Bururi). Pour eux, elle était tout sauf nationale et républicaine car une large partie de la population s'y sentait exclue. Ils imputaient alors à l'armée tous les phénomènes d'insécurité et de violences qui ont secoué le Burundi depuis son indépendance.

Dans ces conditions, l'armée avait failli à sa mission principale d'assurer la sécurité et la protection de tout le peuple burundais. Il était alors nécessaire de repenser sa reconstitution afin de juguler les crises répétitives et engager un véritable processus d'intégration nationale. Pour cela, l'armée devrait être nationale, républicaine, professionnelle et apolitique.

Dans le cadre de la coopération militaire bilatérale entre le Burundi et la RDC dans leur guerre contre le M23, c'est cette armée en reconstruction et en consolidation que l'on veut voir intervenir aux côtés des militaires congolais (assimilés aux Hutus) contre les Tutsis congolais du M23 (assimilés aux Tutsis du Rwanda).

Les militaires burundais (hutus et Tutsis) se trouvent dans une position ethniquement peu confortable où ils sont supposés combattre un ennemi avec lequel ils partagent au moins l'identité ethnique avec la moitié des troupes.

En choisissant d'aider l'armée congolaise contre le M23, le Gouvernement du Burundi a pris un grand risque de voir éclater son armée qui pourrait enfin perdre le caractère républicain qui l'avait caractérisé jusqu'à ce jour.

En effet depuis 2004, grâce aux différents accords de cessez – le – feu entre le Gouvernement et les partis et mouvements politiques armés (PMPA), les ex – rebelles (majoritairement Hutu) et les ex – militaires de l'armée gouvernementale (majoritairement Tutsi) ont fusionné pour la mise en place de nouveaux corps de défense et de sécurité républicains afin,

dorénavant, d'assurer l'équilibre ethnique et la prévention des actes de génocide et des coups d'Etat par une composition paritaire (50% Hutu – 50% Tutsi).

C'est donc une armée nationale jeune et fragile qui ne devrait pas être engagée dans des combats susceptibles de saper sa cohésion et de réveiller les frustrations et les souffrances ayant motivé les uns et les autres à s'engager dans une longue guerre civile (1993 – 2008).

#### **2.1.8. L'état des droits humains au Burundi : des abus sans répit !**

De novembre 2023 à février 2024, les droits humains n'ont pas été mieux respectés et promus qu'avant.

##### **2.1.8.1. Les violations des droits de l'homme au Burundi : du statu quo !**

Depuis 2015, les libertés publiques telles que la liberté d'expression, la liberté de réunion et la liberté d'association sont très limitées. L'hostilité du Gouvernement envers la société civile et les médias indépendants est toujours perceptible. En effet, l'agrément de nouvelles associations est un parcours de combattants. Le Gouvernement encourage la création des coopératives de production notamment les coopératives « Sangwe » assimilés aux coopératives du parti au pouvoir.

Depuis 2015, les autres organisations de la société civile, excepté seules qui sont proches du parti au pouvoir, sont considérées comme « *ennemi du pays* ». Le seul fait de dénoncer la violation des droits humains constitue un crime de lèse-majesté du fait de ternir l'image du pays surtout auprès de potentiels partenaires techniques et financiers du Burundi en l'occurrence les Occidentaux.

Le respect du droit à la vie reste très préoccupant au Burundi malgré l'abolition de la peine de mort depuis le 22 avril 2009 dans le code pénal. Ainsi de novembre 2023 à janvier 2024, la ligue burundaise des droits de l'homme Iteka a rapporté beaucoup de violations de droits humaines.<sup>17</sup>

Les conditions carcérales sont également inquiétantes. Jusqu'au 30 novembre 2023, « *les prisons hébergeraient plus de 11 mille détenus alors que la capacité d'accueil des onze maisons pénitentiaires ne dépasse pas 4294 personnes* ». <sup>18</sup> Cette situation serait provoquée entre autres par les détentions arbitraires et la violation des droits élémentaires des prisonniers.

#### **Tableau des violations des droits humains de novembre 2023 à janvier 2024**

	Personnes tuées	Victimes des VBGs	Victimes de torture	Personnes enlevées ou portées disparues	Personnes arrêtées arbitrairement
--	-----------------	-------------------	---------------------	---	-----------------------------------

<sup>17</sup> Pour plus de détails lire les rapports mensuels de novembre à décembre 2023 et celui de janvier 2024.

<sup>18</sup> <https://www.sosmediasburundi.org/2024/01/04/ngozi-un-defenseur-des-prisonniers-en-detention/>

Novembre 2023	27 dont 12 cadavres retrouvés	12	2	3	36
Décembre 2023	76 dont 24 cadavres retrouvés	13	6	1	36
Janvier 2024	32 dont 19 cadavres retrouvés	7	2	3	5

Source : Ligue Iteka

On voit que dans trois mois, plus de 135 personnes ont été tuées à travers tout le pays. Les auteurs présumés de la plupart de ces violations des droits humains sont notamment « *les Imbonerakure, les administratifs, les agents du Service National de Renseignement ainsi que les policiers* »<sup>19</sup>.

Par ailleurs, les attaques des groupes armés le long de la frontière avec la RDC dans la plaine de la Rusizi ont aussi occasionnés des dégâts humains. Ainsi, l'attaque perpétrée dans la nuit du 22 décembre 2023 dans la localité de Vugizo en Zone gatumba a fait beaucoup de victimes. Selon le communiqué du Gouvernement du Burundi, cette attaque, revendiquée par le groupe armé RED – Tabara, aurait fait 20 décès et 27 décès selon les informations relayées par SOS médias.

### 2.1.8.2. La communauté LGBT du Burundi face au danger de mort

Au cours de la période de novembre 2023 à février 2024, la communauté LGBT du Burundi a eu très peur suite aux propos du Président de la République. En effet, le 29 décembre 2023, devant les journalistes à Cankuzo, le président de la république a « *souhaité que les homosexuels soient lapidés* » car leur mariage apporterait la malédiction sur le pays. « *Si vous voulez attirer la malédiction sur un pays, il faut permettre l'homosexualité* » et « *on devrait les mettre dans un stade et les lapider avec des pierres* » parce que « *c'est ce qu'elles méritent* ».

Tout le monde a eu peur des conséquences éventuelles de tels propos au moment où le Burundi s'apprête à organiser les élections législatives et communales en 2025 et l'élection présidentielle en 2027.

Dans une société où le recours à la justice populaire est très élevé, il y a lieu de craindre ce genre de criminalité en accusant à tort ou à raison les victimes d'être des homosexuels d'autant plus que depuis 2009, l'homosexualité est punie au Burundi.

<sup>19</sup> Ligue Iteka, Rapport de novembre 2023, p.

### **2.1.8.3. La CNIDH du Burundi : risque de rétrograde faute d'indépendance**

Malgré l'existence de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH) et l'élection du Burundi comme membre du Conseil des droits de l'homme, les défenseurs des droits de l'homme ne sont pas satisfaits des prestations de cette commission nationale.

En effet, le 2 novembre 2023, deux organisations de défense des droits humains à savoir Human Rights Watch et Initiative pour les droits humains au Burundi (IDHB) ont sorti une communication conjointe sur la commission nationale indépendante des droits de l'homme au Burundi adressée à l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme.

Cette communication exprimait de graves préoccupations par rapport au manque d'indépendance de la CNIDH et recommandait au Sous – Comité d'accréditation de reconsidérer son statut A. Elle est accusée par les deux organisations de « *produire des rapports qui ignorent les violations des droits humains commises pour des raisons politiques* ». Elle ferait preuve « *d'un manque d'indépendance et d'une relation étroite avec le gouvernement burundais notamment dans ses prises de position publiques* ». Dans ses rapports annuels, les violations aux droits humains commises pour des raisons politiques sont de manière générale sous – évaluées ou même ignorées pour donner plus de places à des questions moins controversées ».

Ces accusations ne sont pas nouvelles puisque le rapporteur spécial des Nations – Unies sur la situation des droits de l'homme au Burundi avait noté dans son rapport d'août 2023 que « *les rapports de la CNIDH avaient tendance à occulter des questions ayant une sensibilité politique et qu'elle faisait un suivi sélectif des cas de violations des droits de l'homme pour ignorer les violations ayant une connotation politique* ».

Il sied alors de considérer qu'au moment où le Burundi s'apprête à préparer les élections législatives et locales en 2025, il y a lieu de douter de l'efficacité de la CNIDH face au risque de violations massives des droits humains qui caractérisent généralement les périodes préélectorale, électorale et postélectorale en Afrique et au Burundi.

### **2.1.9. L'approche chaotique de relations internationales**

Durant la période de novembre 2023 à février 2024, le Burundi est victime de ses lacunes dans l'interprétation de la politique internationale. Au cours de cette période, on voit des décisions qui interrogent sur les capacités du gouvernement à bien défendre l'intérêt national.

Premièrement, on peut s'interroger sur l'intervention de l'armée burundaise au côté des FARDC dans la lutte contre le M23. En effet, une armée nationale issue d'une fusion des rebelles hutu et des militaires majoritairement tutsi en pleine consolidation et en quête de professionnalisme grâce à sa participation dans les opérations de maintien de la paix (Somalie et Centrafrique), il est incompréhensible comment on peut la déployer dans un conflit quasi identique au conflit identitaire burundais (Hutu et Tutsi) qui a duré une quinzaine d'années (1993 – 2008).

La participation des militaires burundais dans cette guerre contre le M23 ne peut que susciter des sympathies des uns envers les autres et finalement les empêcher d'être neutres et professionnels dans ce cas.

C'est pourquoi, on a vu pour la première fois dans l'histoire de l'armée des militaires qui refusent de combattre contre l'avis de leurs supérieurs hiérarchiques. C'est un désaveu de leurs supérieurs et une mauvaise compréhension des mobiles et de l'engagement des militaires burundais. Ce qui prouve que la désertion, le refus de combattre sont des signes évidents que la guerre qu'on impose aux militaires burundais en RDC n'est pas la leur.

L'autre décision est la fermeture des frontières burundaises avec le Rwanda en janvier 2024 sur base d'un argument erroné, c'est – à – dire l'imputation de l'attaque de la localité de Vugizo en zone Gatumba au Rwanda qui « *abriterait, nourrirait et entraînerait* » les responsables de Red – Tabara. Or le lieu attaqué, Vugizo, ne fait pas frontière commune avec le Rwanda et tous les experts savent que RED- Tabara est basé dans le sud Kivu à l'est de la RDC. Or, le Rwanda et le Burundi font partie d'une même communauté dont l'objectif principal est la libre circulation des biens et des personnes.

L'Afrique a lancé en 2018, la zone de libre – échange continentale et le Burundi l'a ratifié. Il a adopté « *une vision du Burundi pays émergent en 2040 et pays développé en 2060* ».

Réussir la mise en œuvre de cette vision est établir de bons rapports et surtout encourager et faciliter les échanges entre les peuples. Fermer les frontières c'est pénaliser les hommes et les femmes qui pratiquent et vivent du commerce transfrontalier.

Bref, le Burundi évolue dans un monde interdépendant où chacun a besoin de l'autre. La fermeture des frontières fragilise les communautés régionales et sous régionales car les pays ne pourront pas se développer sans tisser des liens solides entre eux et entre leurs peuples. Mais certains dirigeants africains en général et burundais en particulier ne l'ont pas encore compris. Ils préfèrent ériger des barrières au lieu de favoriser l'ouverture régionale et internationale pour que leurs peuples soient « *libres, inventifs et mobiles* ».

L'autre décision est la contradiction entre l'ambition de devenir émergent et développé et l'absence d'une stratégie de captation des financements internationaux. Aujourd'hui, il y a une sorte de convergence mondiale sur les valeurs universelles à partager.

Tous les pays surtout occidentaux ont intégré depuis longtemps le respect et la promotion des droits de l'homme, la démocratie et la bonne gouvernance comme des critères d'établissement de la coopération ou des partenariats. Or, au Burundi, tous les rapports publiés sur les droits de l'homme, sur la corruption et sur la démocratie montrent qu'il est très éloigné du respect des normes et standards internationaux. Le Burundi n'a pas encore compris que les Etats sont notés et que la note globale a un impact sur son image. C'est que dit Philippe Moreau Defarges « *Les agences de notation confirment que l'univers de la gouvernance évoque la salle de classe. Les Etats en sont les élèves en compétition constante les uns avec les autres. Ils sont classés par la politique économique, le respect des règles de concurrence, l'absence de corruption, la qualité de l'éducation et des infrastructures ...Les notateurs sont très nombreux : ce ne sont pas seulement les agences de notation ; il y a aussi les opérateurs financiers, des organisations internationales, des associations. La note finale, toujours changeante, vient de la confiance ou de la méfiance des investisseurs* ».<sup>20</sup>

Aujourd'hui, il faut comprendre que la coopération se mérite.

---

<sup>20</sup> Philippe Moreau Defarges, La gouvernance, Paris, PUF, 2003, p.68



## 2.2. CONTEXTE ECONOMIQUE : PAUPERISATION ET FRUSTRATIONS POPULAIRES

La période de novembre 2023 à février 2024 a été caractérisée par une forte paupérisation de la population burundaise et une cristallisation des frustrations populaires.

### 2.2.1. Une économie en légère transformation grâce à la FMI

La période de novembre 2023 à février 2024 n'est pas très différente de la précédente et l'économie burundaise fait face à de nombreux défis qui limitent sa croissance économique.

Au niveau macro-économique, le FMI estime que « *la croissance économique s'est redressée pour atteindre 2,7% pour cent en 2023 (contre 1,8% pour cent en 2022). Une activité économique relativement faible dans le premier trimestre de 2023 et la pénurie de carburant ont entravé la reprise économique, atténuée par le rebond de la production agricole pendant le reste de 2023, l'investissement public et les activités bancaires. La croissance devrait s'accélérer pour atteindre 4,3 pour cent en 2024, grâce à une forte production agricole, des investissements productifs, et les réformes en cours* ». <sup>21</sup>

*Par ailleurs, l'augmentation des prix à la pompe<sup>22</sup> et du volume des importations de carburant a permis d'atteindre le prix de revient afin de contenir les subventions implicites et de limiter les pénuries. Les pressions inflationnistes étaient élevées en 2023, avec une inflation moyenne estimée à environ 27 pour cent. Cependant, elles se sont atténuées durant le dernier trimestre de l'année. L'inflation moyenne devrait baisser à environ 22 pour cent en 2024.* <sup>23</sup>

Toutefois, la viabilité extérieure reste un défi. Le déficit du compte courant est resté élevé en 2023 (13,3 pour cent du PIB) tandis que le niveau des réserves de change est relativement bas (96,4 millions de dollars, soit 0,8 mois d'importations à la fin de 2023), en raison de la facture des importations.

Le regain des transferts de fonds privés, les exportations d'or, le premier décaissement du fonds monétaire au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) et d'autres appuis de bailleurs de fonds ont permis d'atténuer la pression sur les réserves.

Le programme de réformes des autorités burundaises dans le cadre de la FEC comprend une feuille de route élargie de recalibrage de politiques macroéconomiques visant à relever les principaux défis entre autres un assainissement budgétaire porteur de croissance afin de soutenir la viabilité de la dette tout en protégeant le niveau de vie des populations ; un rééquilibrage extérieur et réduction du financement monétaire ; une politique monétaire agile ;

---

<sup>21</sup> Fonds monétaire international, Communiqué de presse N°24/19 : Les services du FMI ont mené des discussions portant sur la première revue dans le cadre du programme soutenu par la Facilité Elargie de Crédit avec le Burundi, 22/01/2024

<sup>22</sup> Il y a une baisse des prix du carburant à la pompe pour ce dix-neuf février 2024 où le litre d'essence coûte est passé de 4350 Fbu à 4000 Fbu

<sup>23</sup> Fonds monétaire international, Communiqué de presse N°24/19 : Les services du FMI ont mené des discussions portant sur la première revue dans le cadre du programme soutenu par la Facilité Elargie de Crédit avec le Burundi, 22/01/2024

et, la gouvernance et les réformes structurelles garantissant un environnement des affaires propice à une croissance inclusive tirée par le secteur privé et riche en création d'emplois<sup>24</sup>.

Toutefois, malgré ces transformations encourageant de l'économie burundaise grâce aux réformes du FMI, on constate que durant la période en cours (novembre 2023 – février 2024), les conditions de vie de la population se sont détériorées et par conséquent, cette paupérisation de la population n'a fait que grandir les frustrations populaires à cause des mesures administratives qui ont aggravé davantage la pauvreté de la population.

## **2.2.2. Paupérisation et frustrations de la population**

### **2.2.2.1. Paupérisation de la population et faible attractivité de l'économie**

La période de novembre 2023 à février 2024 a été caractérisée par une paupérisation grandissante de la population par la baisse du pouvoir d'achat et par conséquent cette situation ne fait que grandir les frustrations de certaines catégories de la population burundaise ayant été touchées par les mesures administratives impopulaires qui n'ont fait qu'appauvrir davantage la population.

De manière générale, la pénurie de carburant causée par une disponibilité limitée de devises pour fins d'importations, les cours d'importations élevés de carburant et des problèmes d'approvisionnement a entravé le commerce et la distribution de produits agricoles à l'intérieur du pays. Cette pénurie a eu comme conséquences dans le pays la montée des prix des tickets de transport qui ont doublé et même parfois triplé dans certains endroits ainsi que la montée des prix alimentaires. On comprend que le pouvoir d'achat des ménages s'est dégradé considérablement. Par ailleurs, la dépréciation de la monnaie locale a grimpé considérablement jusqu'à atteindre au mois de janvier 2024 un niveau jamais atteint dans l'histoire du pays. Le dollar américain s'achetait à 4850 fbu tandis que l'euro s'achetait à 5240 Fbu. Au mois de février 2024, le franc burundais s'est déprécié davantage. Le dollar s'achète à plus de 5.000 fbu.

Par ailleurs, durant toute cette période, en plus de la pénurie de carburant ayant atteint son paroxysme au mois de décembre 2023, la population burundaise fait face à la pénurie d'eau, d'électricité et de sucre. Or, la plupart des métiers (petits et grands) et des professions ; des unités de transformations, des usines, des manufactures et des industries, les services publics et privés, etc. utilisent ces produits pour fonctionner.

Dans ces conditions, les utilisateurs de ces produits font face à d'énormes difficultés pour fournir leurs services à leurs clients à cause des perturbations incessantes dans l'accès à ces produits bien qu'ils soient obligés de nourrir leurs familles, de se soigner, d'éduquer leurs enfants et surtout de s'acquitter de leurs impôts et taxes auprès des services fiscaux des communes et de l'Office Burundais des Recettes (OBR).

La pénurie de ces produits ne fait que ralentir l'économie nationale et la rendre moins attractive aux investisseurs locaux et internationaux.

Ainsi, lors de la séance des questions orales, à l'Assemblée nationale, adressées au Ministre des Finances en rapport avec la faible attractivité de l'économie burundaise aux investisseurs

---

<sup>24</sup> Fonds monétaire international, Communiqué de presse N°24/19 : Les services du FMI ont mené des discussions portant sur la première revue dans le cadre du programme soutenu par la Facilité Elargie de Crédit avec le Burundi, 22/01/2024

étrangers, le Ministre leur a répondu simplement que les investisseurs ne peuvent apporter leurs capitaux dans un pays « *sans électricité, sans eau et sans internet* ».

Il est vrai que pour le mois de février la situation commence à se normaliser et le Gouvernement vient de baisser le prix du carburant à la pompe.

### **2.2.2.2. La population burundaise face aux mesures impopulaires**

La période de novembre 2023 à février 2024 a vu l'adoption de certaines mesures administratives et bancaires qui, au lieu d'améliorer les conditions de vie des populations, les ont rendus davantage pauvres et augmenté leurs frustrations. Il s'agit entre autres des mesures qui ont été prises contre les SILCs, les commerçants ambulants, les garagistes et détenteurs des stands dans les marchés appartenant aux communes.

- ***La suspension des activités des SILC à travers tout le pays***

Depuis la crise de 1993, certaines organisations non Gouvernementales entre autres CRS ont entrepris des projets dont l'objectif était l'autonomisation économique et le renforcement de la cohésion sociale. La population cible était constituée généralement par les femmes. D'autres ONG et associations locales ont emboîté le pays au Caritas américain et ont vulgarisé les SILCS.

Aujourd'hui, les Burundais avaient adhéré massivement aux SILCS qui leur étaient très utiles d'autant plus que le taux d'inclusion financière est encore très bas au Burundi. Les banques et les micros – finances ne sont pas encore parvenus à couvrir tout le pays et les conditions d'accès au crédit sont parfois inaccessibles pour la majeure partie des Burundais.

Les SILCS exigeant un petit capital et pour cela, ils rendaient service aux ménages modestes qui pouvaient développer leur culture à l'épargne et accéder facilement au petit crédit. Les SILCs ont transformé la vie de beaucoup de Burundais qui sont passés de vulnérables aux acteurs du développement. Ainsi en date du 14 décembre 2023, un communiqué de la Banque de la République du Burundi sur les systèmes pyramidaux frauduleux et les SILCs a rendu ces activités illégales et pouvant faire objet de poursuites pénales.

- ***L'interdiction de certaines activités commerciales (commerce aux alentours du l'ex – marché central et vente du maïs grillé)***

Durant la période de novembre 2023 à février 2024, les autorités ont interdit les activités commerciales aux alentours de l'ancien marché central<sup>25</sup> pour des raisons sécuritaires. La plupart de ces commerçants sont des femmes provenant des quartiers périphériques pauvres de la ville de Bujumbura qui luttent pour la survie avec souvent un petit capital. Elles vendent généralement des légumes, des fruits et d'autres articles aux passants dans l'objectif noble de nourrir leurs familles, les soigner et éduquer leurs enfants et payer les loyers en gagnant honnêtement leurs vies sans recourir à la mendicité et au banditisme. Mais parfois pour les décourager, leurs produits font souvent l'objet de rafles policières.

Ces commerçantes ne comprennent pas ces harcèlements policiers, ce qui fait grandir leurs mécontentements et leurs frustrations. Pourtant, en recourant à ces activités, elles répondent à l'appel des hautes autorités du pays qui demandent à chaque Burundais de travailler et de créer une activité génératrice de revenus.

---

<sup>25</sup><https://www.sosmediasburundi.org/2023/11/24/bujumbura-les-autorites-chassent-des-vendeurs-deja-ecoeures-par-les-rafles-policieres/>

En encourageant l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes, le Gouvernement du Burundi entend lutter contre le chômage massif qui touche les jeunes lauréats des écoles secondaires et des universités. Or certains d'entre eux, obligés de lutter pour la survie avec de maigres moyens, voilà que l'administration et la police les empêchent de concrétiser leurs projets de vie et finalement mettent fin aux rêves de nombreux burundais résilients. Les autorités veulent les reloger dans des marchés plus grands mais dont l'installation nécessite un capital consistant qui n'est pas à la portée de ces commerçantes.

Dans ces conditions, ces commerçantes accusent les autorités administratives d'être insensibles à leurs misères dans une société qui connaît la flambée des prix des produits alimentaires et que par conséquent, nourrir sa famille est devenu un grand parcours de combattant. A titre illustratif, au mois de novembre 2023, 1 Kg de haricot coûtait 4.000 Fbu et un kg de riz coûtait 5000 Fbu. C'est donc une situation très frustrante où les gens veulent travailler pour gagner honnêtement leurs vies et où l'administration les en empêche sans leur proposer d'autres solutions alternatives.

Par ailleurs, les mêmes interdictions sont observées dans certaines provinces où les autorités administratives ont interdit la commercialisation et la consommation du maïs grillé sur les lieux publics dans les provinces de Kirundo, Ngozi et Kayanza.

Il s'agit donc des mesures impopulaires qui ne font qu'appauvrir davantage les Burundais. Par contre, à la veille des élections législatives et communales de 2025, les campagnes électorales vont aborder certainement ces questions et les débats risquent d'être passionnels, ce qui pourrait cristalliser les tensions entre les militants des partis politiques et peut – être entamer la cohésion sociale.

- ***Le gel des annales des fonctionnaires***

Depuis 2015, le Gouvernement du Burundi a adopté une nouvelle politique d'harmonisation des salaires pour ses fonctionnaires. Dès lors, il a procédé à des ajustements salariaux annuels pour les fonctionnaires régis par le statut général des fonctionnaires tout en gelant les annales et autres primes et indemnités ainsi que les avancements de grade pour les agents publics des établissements publics à statuts spéciaux. Cette politique entamée en janvier 2016 devait être mise en œuvre pour une période de 4 ans, c'est – à – dire en 2020.

Après sept ans de mise en œuvre de cette politique d'harmonisation des salaires où une partie des fonctionnaires restent bloqués injustement dans leurs avancements avec un salaire statique depuis janvier 2016, le Président de la République a signé le 30 septembre 2023 un décret n°100/193 du 1<sup>er</sup> septembre 2023 portant modalités pratiques de levée du gel des annales et d'avancement et harmonisation du mode d'avancement dans les institutions publiques à statuts spéciaux. Ce décret devrait entrer en vigueur dès le 1<sup>er</sup> juillet 2023. Toutefois, depuis ce jour ce décret n'a jamais été appliqué. Le non application de ce décret ne fait qu'augmenter les frustrations des fonctionnaires œuvrant dans les institutions à statuts spéciaux.

Le Gouvernement du Burundi a l'habitude de prendre des mesures unilatérales très contraignantes envers certaines catégories socio – professionnelles, ce qui est contraire aux normes et lois régissant le travail aussi bien au Burundi qu'en international.

- ***Les commerçants dans les marchés publics : entre hausse des locations et improvisations des autorités !***

La période de novembre 2023 à février 2024 a été caractérisée par une déstabilisation des commerçants dans les différents marchés publics. En effet, l'article 63 de la loi budgétaire 2023-2024 précise que « *toutes les recettes issues de la location des stands ou des shops dans les marchés faisant partie du patrimoine de l'Etat sont versées sur les comptes ouverts au nom de l'Office Burundais des Recettes (OBR) dans les institutions financières et nivelés chaque jour vers le compte général du trésor public. A ce titre, les recettes issues de cette location sont réparties comme suit : 90% reviennent au trésor public, 10% reviennent aux communes* ».

Sur base de cette loi, les frais de location qui étaient avant aux communes seront versés à l'OBR et en plus ils ont été revus à la hausse. Tenez, dans le marché de Ruvumera, les loyers étaient jusqu'alors de 17.000, 25.000, 35000 et 110.000 tandis qu'au marché de Jabe les frais de location étaient fixés à 10.000 ou 15 .000 fbu par mois et au marché de Gitega les loyers oscillaient entre 10.000 et 22.000 Fbu. Mais les nouveaux loyers dans le marché de Ruvumera ont été portés à 450.000 Fbu et 600.000 Fbu ; au marché de Jabe, les shops qui payaient 10 mille ou 15 mille Fbu par mois sont passés à 200.000 Fbu<sup>26</sup> et à Gitega, une petite échoppe est passée de « *10.000 francs burundais à 70.000francs. Un stand moyen qui était à 22.000 se louait désormais à 100.000 francs par mois. Pour les stands situés autour du marché non loin de la route bitumée, l'OBR a fait signer des contrats de 200.000 francs par mois* »<sup>27</sup>

Le 26 juillet 2023, lors d'une descente effectuée par l'OBR et la Mairie de Bujumbura dans les marchés publics de Bujumbura, ils ont procédé au lancement des activités de signature et d'octroi des contrats de location aux occupants des stands et shops dans les marchés publics. A travers ces contrats, les commerçants s'engageaient à payer le loyer en totalité et non en tranches avant le 25<sup>ème</sup> jour du mois. Bien plus, les commerçants avaient jusqu'au 10 août 2023 pour payer en même temps les loyers de juillet et d'août 2023.

Le 31 juillet 2023, les commerçants ont suspendu les activités en vue de « *manifester leur mécontentement suite à la hausse des prix de location des shops et stands par l'Etat* ». <sup>28</sup>

Dans un point de presse du 31 juillet 2023 du Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique, il a recommandé à l'OBR de « *réanalyser les prix de location des stands dans les marchés faisant partie du patrimoine de l'Etat. Il a invité à le faire en concertation avec les commerçants, les commissaires des marchés et l'administration pour que les activités continuent normalement dans ces marchés* ». <sup>29</sup>

---

<sup>26</sup> Fabrice Manirakiza, Rénovat Ndashinze, Alphonse Yikeze et Stanislas Kaburungu, « Hausse des prix de mal en pis », <https://www.iwacu-burundi.org/hausse-des-prix-de-mal-en-pis/>

<sup>27</sup> <https://www.sosmediasburundi.org/2023/11/08/gitega-lobr-majore-les-frais-de-location-des-stands-les-commerçants-mecontents/>

<sup>28</sup> Fabrice Manirakiza, Rénovat Ndashinze, Alphonse Yikeze et Stanislas Kaburungu, « Hausse des prix de mal en pis », <https://www.iwacu-burundi.org/hausse-des-prix-de-mal-en-pis/>

<sup>29</sup> Fabrice Manirakiza, Rénovat Ndashinze, Alphonse Yikeze et Stanislas Kaburungu, « Hausse des prix de mal en pis », <https://www.iwacu-burundi.org/hausse-des-prix-de-mal-en-pis/>

Le 2 août 2023, de retour d'une mission en Russie et en Chine, le président de la république a unilatéralement interdit les sous – locations des stands et des échoppes dans différents marchés du pays en imputant l'augmentation des prix aux administratifs qui s'octroient les stands et les échoppes pour les sous – louer après et finalement les locataires sont taxés doublement. Les locataires sont devenus propriétaires d'office.

Mais le 15 janvier 2024, un appel du Ministre de l'Intérieur et celui des Finances a été lancé à l'administration locale afin d'établir de nouvelles listes des commerçants ayant les documents nécessaires. Ils ont également annoncé un projet de revoir à la baisse les frais jugés exorbitants de location des stands, des shops ou de tout autre espace des marchés faisant partie du patrimoine de l'Etat contenus dans les contrats de l'OBR avec les commerçants depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

C'est ainsi qu'en date du 25 janvier 2024 une ordonnance conjointe du Ministre de l'Intérieur, du développement Communautaire et de la sécurité Publique ainsi que le Ministre des Finances de mise en application est sortie. L'article 2 de ladite ordonnance stipule que *« l'administration locale est chargée de mettre en place une commission ayant pour mission d'identifier l'occupant d'un stand, d'une échoppe ou de tout autre espace du marché »*. Le même article ordonne à l'administration de produire la liste des occupants qu'il faudra fournir à l'OBR pour la signature des contrats.

Globalement, l'ordonnance conjointe annule les anciens contrats signés entre l'OBR et les commerçants sous locataires mais aussi revisite à la baisse les loyers à la satisfaction des commerçants. L'article 3 stipule que les loyers mensuels sont constitués du double de ceux qui étaient payés avant le 1<sup>er</sup> juillet 2023. Ainsi *« 50% reviennent au trésor public et les autres 50% reviennent aux communes »*.

Après ce feuillet, les commerçants ont accueilli favorablement la mesure d'enregistrer de nouveau les commerçants et de revoir à la baisse les frais de location des stands et des échoppes gérées par l'Etat.

### **2.2.3. Le coût de la mauvaise gouvernance économique : corruption et transferts financiers illicites**

Durant la période de novembre 2023 à février 2024, la corruption au Burundi est restée une question d'actualité. En témoignent deux faits marquants. Le premier fait est constitué des propos du Président de la république en novembre 2023 dans une réunion d'évaluation de la situation sociale et sécuritaire tenue en zone Bugarama, commune et province Muramvya (centre-ouest). Il se dit choqué de voir les institutions de Bretton Woods accuser son gouvernement d'être responsable des crimes économiques commises dans le pays. D'après lui, le Burundi *« perdrait plus d'un milliard de dollars chaque année »*<sup>30</sup> dans la corruption ou les transferts illicites internationaux.

L'autre fait est quand le Ministre des finances, lors des questions orales à l'assemblée nationale le 19 février 2024, il était interrogé sur le financement de la lutte contre la Covid-19, il a reconnu une disparition de 3 milliards de francs burundais qu'on ne parvient pas à expliquer.

Mais au lieu de mettre en place une commission d'enquête parlementaire d'autant plus que l'Assemblée nationale a les pleins pouvoirs en matière de contrôle de l'action

---

<sup>30</sup> Ligue Iteka Rapport mensuel

gouvernementale, le Ministre a suggéré à l'Assemblée nationale de ne pas aller plus loin par rapport à cette question et d'abandonner de lui poser cette question car il n'avait pas de réponse à cette question.

Si les députés ont connaissance que les fonds qui étaient destinés à soigner les Burundais se sont volatilisés dans la nature et qu'un ministre chargé de gérer les fonds publics leur demander d'arrêter cette affaire-là faute de données supplémentaires et que ces derniers acceptent, cela prouve à suffisance que les députés ne maîtrisent pas leur mission et finalement le Burundais n'est pas suffisamment protégé ou représenté.

### 3. CHAPITRE TROISIEME : DEFIS ET OPPORTUNITES INHERENTS A CE CONTEXTE SOCIO – POLITIQUE ET ECONOMIQUE

Ce contexte socio – politique et économique consécutif à la crise de 2015 et qui ne fait que durcir l'autoritarisme politique au Burundi et l'enlisement du peuple burundais dans la pauvreté.

#### 3.1. LES DEFIS

##### 4.2.1 Divergences persistantes sur l'Accord d'Arusha

Le texte de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation représente sans aucun doute la première tentative réussie dans l'histoire du Burundi de donner concrètement une solution réelle aux déchirements que le pays connaît depuis son indépendance » (Buyoya, 2011 : 190). En effet, les négociateurs avaient fait une analyse globale du conflit burundais et ils s'étaient entendus sur des solutions appropriées pour conduire le Burundi sur le chemin de la paix et du développement. Ils avaient reconnu « *sans ambages qu'il s'agit d'un conflit fondamentalement politique avec des dimensions ethniques extrêmement importantes ayant culminé dans la perpétration d'actes de génocide, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité contre les communautés ethniques hutu et tutsi* » (Buyoya, 2011 : 191).

Face à ce conflit, l'Accord d'Arusha avait identifié un ensemble de mesures à prendre au niveau politique, économique, social et culturel en vue d'asseoir une réconciliation nationale. Il s'agit entre autres mesures le partage du pouvoir d'une part entre les Hutus et les Tutsis et d'autre part, entre les partis majoritaires et minoritaires ; la lutte contre la discrimination, la fusion des corps de défense et de sécurité et la mise en place d'un programme de développement économique et social.

Toutefois, vingt-quatre ans après la signature de cet Accord, les autorités politiques actuelles ont remis en cause certaines dispositions importantes de l'Accord d'Arusha avec la constitution de juin 2018. Il ne reste que les quotas constitutionnels de 50% Hutu – 50% Tutsi au niveau des corps de défense et de sécurité et 60 Hutu -40% Tutsi à l'assemblée nationale mais la même constitution donne mandat au Sénat de faire des consultations pour finalement décider si les quotas peuvent continuer à être respectés ou pas. Le sénat a réalisé ces consultations et les Burundais attendent les conclusions de ces consultations.

Quoi qu'il en soit, la sérénité des élections législatives et communales de 2025 et de l'élection présidentielle de 2027 dépendra de la décision du Sénat. Si les quotas sont supprimés, le partage du pouvoir institutionnalisé par l'Accord d'Arusha entre les Hutus et les Tutsis ne sera plus appliqué et dans ce cas, le Burundi se sera privé du mécanisme interne de gestion des conflits. Revenir à l'exclusion et à la marginalisation politique, c'est oublier de nombreuses victimes des tensions ethniques que le Burundi a subies depuis son indépendance.

Le mérite de l'Accord d'Arusha est d'avoir cherché à apaiser ces tensions ethniques par le truchement du partage du pouvoir entre les Hutus et les Tutsis.

#### **4.2.1 L'absence d'une opposition politique**

Les élections législatives et locales de 2025 et l'élection présidentielle de 2027 vont se passer comme les précédentes car le Burundi traverse depuis 2015 une crise socio – politique qui a affaibli les partis politiques de l'opposition. La plupart des partis politiques se sont fragmentés et se présentent aujourd'hui la plupart comme des partis satellites du parti au pouvoir.

Ainsi, depuis 2005, le CNDD-FDD conserve une position de quasi – monopole dans la gestion du pays suite au boycott des élections de 2010 et leurs résultats par la majeure partie de l'opposition. La représentation politique à l'Assemblée nationale et au Sénat est dominée par le CNDD-FDD avec une majorité écrasante d'environ 4/5 des députés.

Le CNDD-FDD 'occupe presque seul le paysage politique burundais et il est presque impossible d'envisager, dans les conditions actuelles, la possibilité « d'une rotation de pouvoir ».

#### **4.2.1 La cristallisation des identités ethniques**

La guerre au Congo contre le M23 et la détérioration des relations avec le Rwanda jusqu'à la seconde fermeture des frontières avec ce pays ne fait que réveiller les velléités ethniques et identitaires dans la région des Grands Lacs en général et au Burundi en particulier. En effet le Président de la république rwandaise Paul Kagame et les combattants du M23 sont étiquetés comme « Tutsi » et les alliances formées pour la RDC contre le M23 notamment la participation du Burundi au côté du Gouvernement congolais contre le M23 peut être vue comme une alliance des « Bantus » contre les « Hamites ».

Dans des pays pluriels comme le Burundi et le Rwanda, les représentations des élites sur la guerre contre le M23 ne laisse passer aucun doute sur son caractère identitaire et cette guerre ne fait qu'attiser et cristalliser les identités ethniques. Ainsi, dans des pays comme le Burundi où les mémoires des burundais ont été blessées et que par conséquent, il manque une volonté réelle de réconciliation nationale, si la guerre persiste en République Démocratique du Congo, les risques sont très élevés d'assister aux tensions socio – politiques au cours des élections législatives et locales de 2025 et l'élection présidentielle en 2027.

#### **4.2.1 Absence de financement public des partis politiques**

Le Burundi va organiser des élections législatives et locales en 2025 et l'élection présidentielle en 2027. Après les élections controversées de 2010 et 2015 suivies des boycotts de certains partis politiques et les allégations de fraudes électorales pour les élections de 2020, le Burundi fait face à un grand défi d'organiser des élections démocratiques, justes et transparentes. Or, les campagnes électorales sont chères alors que le Gouvernement du Burundi ne les finance pas. Dans ces conditions, la compétition politique est alors limitée et seuls les partis politiques aux ressources financières suffisantes seront à mesure d'y participer. Il se trouve qu'au Burundi, c'est le seul parti au pouvoir qui en a les moyens. Ne pas financer les campagnes électorales des partis politiques revient alors à limiter la participation effective ou partielle des partis politiques aux élections. Certains partis politiques se présentent dans toutes les circonscriptions, d'autres se limitent à quelques-unes circonscriptions ou alors à quelques scrutins seulement faute de financements. Par ailleurs, le projet de code électoral étudié en conseil des ministres du 06 décembre 2023 a revu à la hausse les cautions à payer par les listes ou les candidats aux élections. L'objectif serait d'éliminer les candidatures

fantaisistes, mais les montants des cautions sont parfois élevés que ça peut limiter certains à se présenter aux élections.<sup>31</sup>

Le financement public des élections serait une pratique normale en démocratie pour donner les chances à tout le monde.

#### **4.2.1 Absence de médias et d'une société civile indépendants**

La crise que traverse le Burundi depuis 2015 a réduit au silence les médias et la société civile indépendants face aux maux que vivent les Burundais. Les élections législatives et locales de 2025 et l'élection présidentielle de 2027 seront préparées dans un contexte où la population n'a pas accès à toutes les informations faute médias libres qui pourraient traiter toutes les informations même politiques (violations des droits humains, corruption, etc.) dont elle a besoin mais également la société civile ne peut plus formuler des critiques envers le gouvernement, ce qui fait que la population va se présenter aux élections avec un déficit d'informations sur la réalité de l'action gouvernementale. Dans cette optique, la population est manipulée par les médias pro – gouvernementaux et n'a pas accès aux informations critiques car la parole publique autorisée est toujours du côté des proches du pouvoir qui ne font que colporter des messages d'autoglorification du régime.

Dans ce contexte, on peut se demander comment et sur quelle base, la population va opérer ses choix quand les informations reçues sont très manipulées, sélectives et orientées vers le soutien sans failles du régime en place malgré ses lacunes et ses insuffisances par rapport à l'efficacité de son action.

### **3.2. OPPORTUNITES**

Malgré cette situation très critique qui montre que les élections législatives et locales de 2025 et l'élection présidentielle de 2027 risquent de ne pas bien se passer, il y a lieu d'identifier quelques éléments qui pourraient rendre ces élections moins tendues et inclusives. Il s'agit entre autres du respect du partage du pouvoir politique tel qu'institutionnalisé par l'Accord d'Arusha ; de la mise en place du dialogue politique interne pour vider les questions imposées par la crise de 2015 et de faciliter le rapatriement de tous les réfugiés.

#### **3.2.1. Le rôle du partage de pouvoir dans l'apaisement des tensions socio – politiques et économiques**

Depuis son indépendance, le Burundi n'a connu que des conflits violents cycliques à caractère politico – ethnique (1965, 1972, 1988, 1993 – 2008). Mais en 2000, les protagonistes au conflit burundais (Hutu et Tutsi) ont négocié un accord de paix qui introduisait une nouvelle éthique en politique fixant un certain nombre de conditions de la paix au Burundi notamment le partage du pouvoir entre hutu et tutsi.

Les négociateurs d'Arusha ont montré que parmi les sources des violences politiques au Burundi figure l'exclusion d'une partie des Burundais (Hutu) à la gestion du pays. Pour donner des garanties aux Hutu et aux Tutsi qu'ils pourront désormais vivre en paix

---

<sup>31</sup> <https://abpinfo.bi/2023/12/18/le-conseil-des-ministres-adopte-le-projet-de-loi-organique-portant-amendement-de-la-loi-organique-portant-code-electoral/>

durablement, les solutions de partage du pouvoir entre les deux composantes furent établies. C'est ainsi qu'au Gouvernement et à l'Assemblée nationale, les Hutus allaient avoir 60% et les Tutsis 40% des postes ; tandis que dans les corps de défense et de sécurité les deux composantes allaient être représentées de manière paritaire (50% - 50%).

Bien plus, le partage du pouvoir était également instauré entre les petits et les grands partis. Pour cela, tout parti politique qui parvient à totaliser lors des élections législatives 2% des suffrages au niveau national a le droit à quelques sièges de députés à l'Assemblée nationale. Si un parti politique obtient 5% de suffrages aux élections législatives, il peut s'il le souhaite siéger au Gouvernement.

Le souci des négociateurs était de tenir compte dans la gestion du pays de la plupart des forces politiques en présence. Par ailleurs, le partage du pouvoir a aussi tenu compte du genre et de la composante sociale des Batwa. L'Accord d'Arusha a alors institué une discrimination positive envers ces groupes. Les femmes ont au moins 30% de sièges au Gouvernement, à l'Assemblée nationale et à l'administration communale tandis que les Batwa ont par cooptation 3 sièges à l'Assemblée nationale et 3 sièges au Sénat.

Le Burundi est une « société plurielle ». Le pluralisme est entendu, au sens très large, comme englobant « *toutes les divisions profondes du corps social, tous les phénomènes sociaux, économiques, politiques et culturels qui leur sont liés et qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur les conditions d'exercice du pouvoir politique dans une société donnée* » (Sylla 1982 – 1983 : 24).

Dans cette forme de société, les différences deviennent « *politiquement saillantes* », c'est – à – dire des « *marqueurs persistants de l'identité politique et une base pour la mobilisation politique* » (David 2015 : 3). Cette exacerbation apparaît à travers les revendications politiques formulées depuis les années 1980 sous le prisme de l'identité ethnique. Ainsi, les différentes crises socio – politiques violentes et cycliques qu'a connues le Burundi ont été imputées aux conflits interethniques comme conséquence de ce pluralisme socio – politique.

Le pluralisme socio – politique a été défini comme « *toute situation de fragmentation ou d'hétérogénéité sociale capable de faire apparaître des tensions, des affrontements, des conflits entre différents acteurs politiques dans l'exercice comme dans la lutte pour le pouvoir. Il s'agit ici d'un pluralisme essentiellement conflictuel* » (Sylla 1982 – 1983 : 24).

Durkheim n'avait – il pas affirmé qu'un pluralisme socio – politique non maîtrisé par les pouvoirs publics était en soi « *suicidogène, autant pour l'individu que pour la société globale* ».

C'est pourquoi, il y a la nécessité de bien comprendre le phénomène de pluralisme, de dégager le sens des tensions et des conflits qui lui sont liés, pour pouvoir les dominer en recherchant les voies et les moyens propres à réaliser une véritable intégration socio – politique (Sylla 1982 – 1983 : 24). Cette dernière ne peut être obtenue que là où le régime politique est guidé par la recherche de la légitimité. Or, la légitimité implique la capacité d'un système politique à engendrer et à maintenir la croyance que les institutions politiques existantes sont les plus appropriées pour le bon fonctionnement de la société, c'est – à – dire la manière dont les systèmes politiques démocratiques contemporains résolvent les questions qui divisent la société (Thiebault 2008 : 405).

Pour cela, une équipe dirigeante qui voudrait élargir la base de sa légitimité dans la société nationale serait dans la nécessité « *d'élargir la participation des citoyens de toute appartenance et de toute catégorie aux institutions politiques* » (Sylla 1982 – 1983 : 49). C'est pourquoi, dans un pays marqué par un pluralisme conflictuel comme le Burundi, la

satisfaction du besoin de légitimité exige au gouvernement en place de se conformer « *au consensus populaire* » (Quermonne 2006 : 10) et « *un certain partage du pouvoir, de manière que puisse se former un sentiment d'acceptation générale* » (Sylla 1982 – 1983 : 49). Dans ces conditions, la recherche du consensus populaire et le partage du pouvoir constituent les signes manifestes d'un effort commun pour les élites dirigeantes à « *réduire les tensions (actuelles et potentielles) entre les différentes composantes de la société (« segments ») par la concertation, le dialogue, l'élaboration de compromis et le partage du pouvoir* » (Vandeginste et Huyse 1999 : 101).

Le genre de régime qui met en avant l'inclusion, la négociation et le compromis entre les acteurs politiques est le modèle de la démocratie consensuelle (Lijphart, 2014). Ce dernier construit les institutions sur le modèle de la gouvernance démocratique dans les sociétés fracturées comme le Burundi afin de rétablir le sentiment d'être « concerné » par les affaires de l'Etat pour des pans entiers de la société qui en sont exclus. On comprend que dans la démocratie consensuelle « *l'exclusion et la marginalisation de segments de la population, pour quelque motif que ce soit ne font plus partie des options* » (Fraser – Moleketi 2012 : 215) dans la gestion contemporaine des affaires publiques.

Il a été démontré que le régime démocratique habituel, fondé sur le système majoritaire et adversatif « *ne serait pas bien approprié aux sociétés plurielles et parfois profondément divisées* » (Vandeginste et Huyse 1999 : 106) car, dans une démocratie majoritaire, l'opposition minoritaire est « *totale exclue du pouvoir* » ((Vandeginste et Huyse 1999 : 108). En effet, dans chaque société donnée, il existe un groupe supérieur numériquement, et par conséquent dans cette société il ne peut y avoir « *d'alternance au pouvoir et la minorité restera systématiquement dans l'opposition et sera donc exclue de la sphère de la décision politique* » (David, 4). Pour cette société, le danger est alors « *une dictature de la majorité* » ((David, 4).

C'est pourquoi, pour éviter des tensions socio – politiques lors des élections législatives et locales et l'élection présidentielle de 2027, le respect et la promotion du partage au pouvoir tel qu'institué par l'Accord d'Arusha reste fondamental pour la consolidation de la paix au Burundi avant ou après les élections.

### **3.2.2. Nécessité d'instaurer un dialogue politique interne pour vider la crise de 2015**

L'Accord d'Arusha a été le fruit d'un dialogue national. Louis Michel considérait le dialogue comme « *un héritage essentiel à transmettre aux nouvelles générations* » (Buyoya, 2011 :8). L'établissement d'un vrai dialogue entre dirigeants politiques qui recherchent davantage la coopération, l'accord au lieu de la confrontation constitue la finalité d'un gouvernement consociationnel pour lequel la recherche du consensus entre acteurs politiques (individuels et collectifs) est la règle d'or. En effet, quand les dirigeants politiques sont tournés vers « *le consensus plutôt que vers l'affrontement* » (Osigwe 2006 : 114), ils sont plus enclins à accueillir « *les idées et les solutions alternatives mais aussi ils cherchent probablement davantage à identifier les mérites des propositions énoncées, plutôt qu'à s'y opposer en bloc afin de consolider le pouvoir que recherche leur parti* » (Osigwe 2006 : 114).

Par ailleurs, si les décisions politiques sont soumises « *à l'épreuve de la discussion* », cela permet à la fois « *d'éviter l'arbitraire et d'améliorer la « qualité » des décisions en prenant en compte les objections et les améliorations introduites au cours du processus délibératif* » (Dormagen et Mouchard 2010 : 50). On comprend, pour cela, que pour une société plurielle, la valeur du consensus est « *une valeur ultime du politique* » (Osigwe 2006 : 105).

Le Burundi traverse depuis 2015 une crise socio – politique sur fond de la légalité ou de l'illégalité du troisième mandat du président Nkurunziza qui a poussé certains hommes

politiques, certains journalistes, certains hauts cadres de l'armée et de la police et des centaines de milliers de Burundais à fuir le pays.

Neuf ans après 2015, l'heure serait venue d'observer les acteurs politiques burundais (de l'intérieur et de l'extérieur) mais aussi toutes les forces vives de la nation burundaise s'asseoir sur une même table, dialoguer franchement et froidement, sans faux fuyants sur les origines, les manifestations et les conséquences de cette crise afin d'en tirer les leçons pour construire le futur institutionnel que nous souhaitons pour nos enfants et nos petits-enfants. La grandeur des leaders réside dans cette capacité de construire le vivre – ensemble pour tous les fils et filles d'une nation et de permettre à chaque burundais de s'épanouir et de contribuer au développement de son pays. En affrontant son passé avec lucidité, on se permet d'affronter l'avenir avec sérénité et c'est le prix à payer pour souder une nation.

### **3.2.3. Rapatriement des réfugiés**

Ce dialogue politique intérieur sur les tenants et les aboutissements de cette crise de 2015, permettrait aux Burundais de se dire la vérité et finalement de restaurer la confiance perdue entre les principaux acteurs politiques et les partenaires sociaux burundais.

Dans cette nouvelle vision du gouvernement du Burundi pays émergent et pays développé en 2060, il est crucial que tous les Burundais se rassemblent autour de cette vision pour la traduire en politiques publiques concrètes de développement. Pour cela, le Burundi devait compter sur tous ses fils et filles (de l'intérieur ou de l'extérieur).

Jusqu'au 30 septembre 2023, les camps de réfugiés de Tanzanie avaient encore 117000 réfugiés sans compter d'autres qui sont éparpillés dans les autres pays dans des conditions intenable. D'où la nécessité de mettre en place toutes les conditions nécessaires à leur rapatriement.

Pour cela, identifier les raisons qui les ont poussés à fuir le pays et tout faire pour trouver des solutions satisfaisantes pour tous. C'est pourquoi ce dialogue politique intérieur est fondamental.

Ils ont fui dans un contexte politique particulier, c'est au Gouvernement de rassurer les réfugiés par des mesures incitatives. Ainsi, les mandats d'arrêt internationaux contre certains hommes politiques, certains journalistes, certains activistes de la société civile ou certains hauts cadres de l'armée et de la police ; les expropriations prononcées contre leurs biens doivent être arrêtées et s'engager véritablement pour une société caractérisée par la bonne gouvernance et le respect sans failles des droits de l'homme.

## 4. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

### 4.1. CONCLUSION

Le rapport a mis en évidence les différents facteurs de tensions socio – politiques et économiques. Il a aussi analysé l'état des lieux du contexte socio – politique et économique de novembre 2023 à février 2024.

Globalement, au cours de cette période, la situation politique et économique est similaire aux périodes antérieures car le Burundi est entré, depuis 2015, dans un régime autoritaire.

Depuis 2015, les responsables des partis politiques, des organisations de la société civile, des journalistes et certains hauts cadres de l'armée et de la police ainsi que des centaines des milliers de Burundais ayant contesté la légalité du 3<sup>ème</sup> mandat du président Nkurunziza ont été contraints de fuir le pays.

Aujourd'hui les responsables des partis politiques, des organisations de la société civile, des médias, ayant opté pour rester au pays sont muselés et n'osent pas critiquer ouvertement et publiquement l'action gouvernementale. Ils préfèrent plutôt s'autocensurer et s'aligner sur le discours officiel d'autoglorification en manipulant l'information et en passant sous de nombreux maux dont souffrent les Burundais.

En effet, les Burundais sont victimes des violations des droits de l'homme et leurs conditions de vie se détériorent du jour au lendemain. Ils vivent au quotidien la pénurie des produits de base (eau, électricité, carburant, sucre) dont les prix ont connu une flambée exagérée. Par ailleurs, ils sont victimes des mesures impopulaires qui les paupérisent davantage et augmentent leurs frustrations au quotidien.

Par ailleurs, le Gouvernement du Burundi a choisi de s'engager dans une guerre de la République Démocratique du Congo contre le M23 Rwanda avec le risque d'aggraver les conflits identitaires dans la région des Grands lacs et de saper la cohésion de l'armée nationale burundaise.

Bien plus, en fermant les frontières avec le Rwanda, le Gouvernement du Burundi a montré qu'il n'était pas intéressé par le bien des peuples frontaliers qui échangent des biens et services à travers le commerce transfrontalier pour assurer leurs survies et de leurs familles.

Bref, la préparation des élections de 2025 et de 2027 se fait au moment où les opposants politiques sont réprimés et interdits d'organiser les activités de leurs partis politiques, ce qui prouve à suffisance que la compétition politique ouverte à tous les partis politiques n'est pas possible au Burundi et que par conséquent, il y a risque de s'inquiéter sur la possibilité d'avoir des élections transparentes, justes et libres tant souhaités par la population mais non envisagées par le parti au pouvoir qui ne veut pas perdre le pouvoir mais plutôt le monopoliser peu importe le prix à payer.

## **4.2. RECOMMANDATIONS**

Pour apaiser les tensions socio – politiques et économiques lors des élections législatives et locales de 2025 et l'élection présidentielle de 2027, il nous semble que les actions suivantes devraient être menées.

### **4.2.1. Envers le Gouvernement**

- Initier des politiques de paix innovantes afin de réduire les effets de la crise de 2015 et donner l'espoir à tous les Burundais que le vivre – ensemble est toujours possible.
- Elaborer et promouvoir une véritable culture de paix à tous les niveaux de la société, depuis l'individu jusqu'aux formes multiples de l'action collective.
- Etablir et inculquer cette culture de paix par l'établissement du dialogue et des partenariats entre tous les acteurs clés de la société sur la prévention, la gestion et la résolution des conflits.
- Eradiquer les causes structurelles et les facteurs profonds en termes de pauvreté, d'exclusion, d'inégalités régionales, de non-respect des règles démocratiques, de non – transparence des circuits économique – politiques ou d'insertion dans une économie mondiale criminelle.
- Respecter les mécanismes de partage du pouvoir entre les Hutus et les Tutsis sous formes de quotas (60% Hutus et 40% Tutsi) dans les institutions politiques.
- Prévenir les tensions socio – politiques et économiques par des actions de développement en traitant des causes plus structurelles comme la lutte contre les inégalités sociales, la promotion de l'investissement et de l'emploi, la gestion des ressources foncières, la lutte contre la corruption et les exclusions ethniques.
- Promouvoir un travail d'écoute et de dialogue entre tous les protagonistes du conflit burundais (acteurs politiques, professionnels des médias, responsables de la société civile, etc.) afin de vider le contentieux politique de 2015.
- Prévoir sur le budget de l'Etat 2024 – 2025 une allocation au financement public des partis politiques pour l'organisation des campagnes électorales.

### **4.2.2. Envers la société civile**

- S'impliquer dans la recherche des solutions aux problèmes sociaux des Burundais par des propositions et recommandations pertinentes par rapport aux politiques publiques à mettre en œuvre.
- Etre à l'écoute de la population et assurer une remontée des demandes sociales auprès des autorités habilitées.

Organiser des séances de sensibilisation de toutes les couches de la population surtout les jeunes à la cohabitation pacifique, à l'éducation et à la participation citoyennes.

#### **4.2.3. Envers les partenaires techniques et financiers**

- User de leur influence pour inciter le Gouvernement burundais à respecter et à promouvoir les principes de bonne gouvernance.
- Amener le Gouvernement du Burundi à instaurer un dialogue politique interne afin de vider le contentieux politique de 2015.
- Rester vigilant face au risque de cristallisation ethnique dans la région des Grands Lacs afin de prévenir l'éventualité des crimes de masse.

#### **4.2.4. Envers la population**

- De rester solidaire et ne pas prêter oreille attentive aux enseignements divisionnistes ou toutes sollicitations dans le sens de la haine ethnique et de la violence.
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.

## BIBLIOGRAPHIE

- David, C 2015. Les théories consociative et incitative au secours du Gouvernement de la Nouvelle – Calédonie. *Revue juridique, politique et économique de Nouvelle – Calédonie*, n°25, p.7 – 13
- Department for International Development, The causes of conflict in Sub – Saharian Africa, document de travail, octobre 2001, p.14
- Dormagen, J-Y & Mouchard, D 2010. *Introduction à la sociologie politique*. Bruxelles : de Boeck
- Fabrice Manirakiza, Rénovat Ndashinze, Alphonse Yikeze et Stanislas Kaburungu, « Hausse des prix de mal en pis », <https://www.iwacu-burundi.org/hausse-des-prix-de-mal-en-pis/>
- Fonds monétaire international, Communiqué de presse N°24/19 : Les services du FMI ont mené des discussions portant sur la première revue dans le cadre du programme soutenu par la Facilité Elargie de Crédit avec le Burundi, 22/01/2024
- Fraser-Moleketi, G J 2012. Conférence Braibant – IISA 2011 : la gouvernance démocratique en période de crises. Reconstruire nos communautés et se fonder sur nos citoyens. *Revue internationale des sciences administratives*, volume 78, n°2, p.201 – 219
- Gazibo, M. Introduction à la politique africaine, Montréal, Les Presses de l'université de Montréal, 2006, p.116
- <http://daccessdds.un.org/UNDOC/GEN/N98/102/18/PDF/N9810218.pdf?OpenElement>.
- <https://www.sosmediasburundi.org/2023/11/08/gitega-lobr-majore-les-frais-de-location-des-stands-les-commerçants-mecontents/>
- <https://www.sosmediasburundi.org/2023/11/24/bujumbura-les-autorites-chassent-des-vendeurs-deja-ecoeures-par-les-rafles-policières/>
- <https://www.sosmediasburundi.org/2024/01/04/ngozi-un-defenseur-des-prisoniers-en-detention/>
- Jean – François Médard, « «L'Etat néopatrimonial en Afrique noire », dans J. – François Médard, Etats d'Afrique noire : formation, mécanismes et crises, Paris, Karthala, 1991, p.323 – 353.
- Jean – Patrice Lacam, « *Le politicien investisseur : un modèle d'interprétation de la gestion des ressources politiques* », *Revue française de science politique*, Vol. 38, n°1, 1998, p.23 – 47
- Lascoumes, P & Le Galès, P 2007. *Sociologie de l'action publique*. Paris : Armand Colin
- Ligue Iteka Rapport mensuel novembre 2023
- Ligue Iteka, Rapport mensuel de décembre 2023
- Ligue iteka, Rapport mensuel de Janvier 2024.
- Lijphart, A 2014. *La négociation dans les démocraties majoritaires et de consensus*. Négociation, volume 1, n°21, p.13 – 19
- Manirakiza, A 2011. *L'approche consociative dans la constitution du 18 mars 2005 et ses*
- Médard, J F1991. *Etudes réunies et présentées par, Etats en Afrique noire. Formations, mécanismes et crise*. Paris : Karthala

- Monga, C 1994. *Anthropologie de la colère : société civile et démocratie en Afrique noire*. Paris: L'Harmattan
- Osigwe, U 2006. Démocratie et consensus : le cas Igbo. *Revue philosophique étudiante de l'Université de Laval* (Phares), vol.6, n°3, p.105 – 118
- Pabanel, J P1991. Le Burundi, un Etat d'origine traditionnel. Médard, J.F.1991. (Etudes réunies et présentées par), *Etats en Afrique noire. Formations, mécanismes et crise*. Paris : Karthala, p.277 – 289
- Philippe Moreau Defarges, *La gouvernance*, Paris, PUF, 2003, p.68
- PNUD, Rapport mondial sur le développement humain 2005, p.162
- Quermonne, J-L 2006. *Les régimes politiques occidentaux*. Paris : Le Seuil
- Sylla, L 1982 – 1983. La gestion démocratique du pluralisme socio – politique en Afrique (démocratie concurrentielle et démocratie consociationnelle). *Civilisations*, Vol 32/33, vol 32, n°2/Volume 33, n°1, p.23 – 63
- T. Vircoulon, « Au cœur du conflit : l'Etat », *L'Afrique face aux conflits*, Afrique contemporaine, n°180, octobre – décembre 1996, p.199 – 206
- Tom Porteus, « *Evolution of conflicts in sub – saharian Africa* », [http://www.ifri.org/files/politique\\_etrangere/PE\\_2\\_03\\_PORTEUS\\_ENG.pdf](http://www.ifri.org/files/politique_etrangere/PE_2_03_PORTEUS_ENG.pdf), p.4.
- Vandeginste, S & Huyse, L1998-1999. *Approches consociatives dans le contexte du Rwanda. Afrique des Grands – Lacs*, Paris : L'Harmattan,
- Vandeginste, S. 2006. *Théorie consociative et partage du pouvoir au Burundi*. Cahier/2006.04, Université d'Anvers : Institut de Politique et de Gestion du Développement (IOB).